



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Numéro de catalogue: Iu1-29F-PDF

ISSN: 2564-2316

A moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec :

Centre de services aux citoyens d’ISDE
Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Édifice C.D. Howe 235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5 Canada

Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-328-6189

Téléphone (international) : 613-954-5031

ATS (pour les personnes malentendantes) : 1-866-694-8389 Heures ouvrables : 8 h 30 à 17 h (heure de l’Est)

Courriel: ISDE@canada.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par l’honorable François-Philippe Champagne, 2024

Also available in English

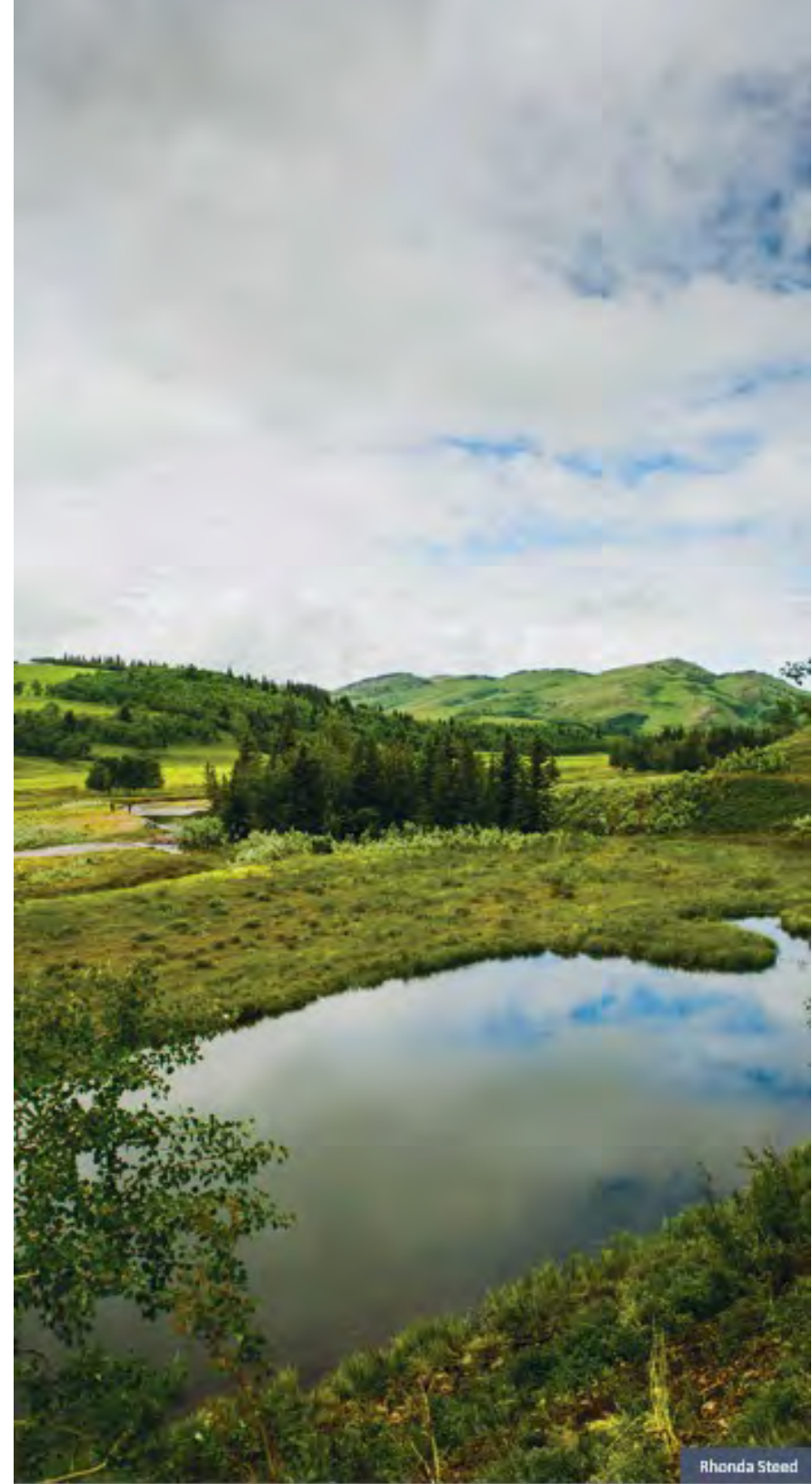
Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, Innovation, Sciences et Développement économique Canada appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 de Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD de Innovation, Sciences et Développement économique Canada au cours de l'exercice 2023-2024.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de Innovation, Sciences et Développement économique Canada et dans le rapport sur la SMDD 2023 à 2024.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle de [nom de l'organisme fédéral] rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme



à l’horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d’indicateurs (CMI) et du Cadre d’indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d’initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.

Engagements d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada





OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte de la SFDD :

ISDE joue un rôle clé en soutenant le solide écosystème de recherche du Canada et en veillant à ce que les Canadiens possèdent les compétences nécessaires pour occuper des emplois dans les secteurs émergents et l'économie verte.

Afin d'améliorer la qualité de la recherche scientifique au Canada, d'attirer davantage de chercheurs de classe mondiale et d'accélérer l'utilisation de la recherche pour améliorer la vie des Canadiens, ISDE continuera à financer un large éventail d'établissements qui s'emploient à réaliser des percées dans des domaines importants, tels que la génomique, l'informatique quantique, l'intelligence artificielle et les sciences de la vie. Ces organisations comprennent, entre autres, l'Institut canadien de recherche avancée, l'Alliance de recherche numérique du Canada, CANARIE, le Réseau d'innovation pour la cybersécurité, l'Institut d'informatique quantique et la Fondation canadienne pour l'innovation.

ISDE continuera à fournir des programmes qui soutiennent le développement des compétences, y compris des programmes de stages dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, comme le programme [Compétences numériques pour les jeunes](#) et les programmes de stage Ordinateurs pour les écoles. ISDE continuera également à soutenir les possibilités offertes aux jeunes Canadiens (de la maternelle à la 12^e année) d'acquérir des compétences numériques, notamment en matière de codage, d'analyse de données et de développement de contenu numérique, par l'intermédiaire du [programme CodeCan](#). De plus, le Programme d'échange en matière de littératie numérique d'ISDE offrira une formation à la littératie numérique aux

Canadiens sous-représentés afin de leur donner les compétences et la confiance nécessaires pour participer à l'économie numérique. ISDE soutiendra également la création de stages pour étudiants et de possibilités d'apprentissage intégré au travail par l'intermédiaire de la Table ronde des affaires + de l'enseignement supérieur et de Mitacs, entre autres programmes.

Thème de la cible : Formation et compétences en développement durable

Cible : D'ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada s'accroît de 175 000 diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Soutenir le développement des compétences des jeunes dans les secteurs de l'environnement	Continuer à soutenir la création d'emplois verts, au moyen du programme de stages « Ordinateurs pour les écoles » (OPE) dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Programme : Programme de développement des talents	Indicateur de rendement : Nombre d'emplois verts créés grâce au programme OPE par exercice Point de départ : 187 (2022-2023) Cible : 118 par exercice	Le programme de stages « Ordinateurs pour les écoles » (OPE) est un programme complémentaire au programme Ordinateurs pour les écoles et plus (OPE+). Il offre de précieuses possibilités de stage aux jeunes Canadiens en leur permettant d'acquérir une expérience pratique, dans les ateliers OPE+, de remettre à neuf des appareils, d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de médias sociaux, ainsi que d'acquérir d'autres compétences utiles sur le lieu de travail, comme le travail d'équipe et les aptitudes de communication. Ces stages sont considérés comme des « emplois verts » étant donné le rôle joué par le programme OPE en tant qu'organisme de réutilisation. La réutilisation prolonge la vie utile des technologies; elle permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de préserver les ressources naturelles et de conserver plus d'énergie que le recyclage. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité tout au long de leur vie.	Résultat de l'indicateur : 208 emplois verts créés en 2023-2024 Remarques : Le résultat de l'indicateur atteint a dépassé l'objectif de 118 emplois pour cet exercice grâce à un financement supplémentaire provenant de l'Énoncé économique de l'automne de 2022.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Cible 4.4 du CMI</i> - D'ici à 2030, augmenter sensiblement le nombre de jeunes et d'adultes possédant les compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, pour le travail, les emplois décents et l'esprit d'entreprise.	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	Continuer à financer et à soutenir des organismes tiers comme la Table ronde des affaires + de l'enseignement supérieur (TRAES) qui fait progresser les possibilités d'apprentissage intégré au travail (AIT) en mettant l'accent sur la transition vers une économie carboneutre, l'équité, la diversité et l'inclusion, ainsi que sur les collectivités nordiques, rurales et éloignées. Programme : Programme de développement des talents	Indicateur de rendement : Nombre d'expériences d'AIT engagées sur trois ans (2022-2025) Point de départ : 7 968 (2022-2023) Cible : Un total de 22 307 expériences d'AIT engagées entre 2022 et 2025	ISDE soutient la TRAES, un organisme sans but lucratif qui travaille avec les entreprises et les secteurs de l'éducation postsecondaire pour créer des occasions pour les jeunes Canadiens. Le financement d'ISDE en faveur de la TRAES soutient notamment la création et l'offre d'occasions d'AIT en étroite collaboration avec les employeurs. Ce travail contribue à soutenir le perfectionnement des compétences des étudiants de l'enseignement postsecondaire, y compris ceux issus de groupes méritant d'être pris en compte en matière d'équité et ceux qui sont confrontés à des obstacles systémiques les empêchant d'acquérir une expérience professionnelle valable. La TRAES prépare les étudiants à une transition réussie vers le marché du travail, y compris dans les secteurs de l'environnement et des technologies propres. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité tout au long de leur vie. <i>Cible 4.4 du CMI</i> - D'ici à 2030, augmenter sensiblement le nombre de jeunes et	Résultat de l'indicateur : Depuis 2022, la TRAES a fourni 17 655 occasions d'AIT (3 753 achevées en 2022-2023 et 13 900 achevées en 2023-2024) et est en bonne voie pour atteindre son objectif de 22 307 d'ici 2025. Remarques : Le résultat de l'indicateur atteint a dépassé le nombre de possibilités visé pour les deux premiers exercices combinés (14 757).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			d'adultes possédant les compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, pour le travail, les emplois décents et l'esprit d'entreprise.	
	Soutenir le développement et l'expansion de divers viviers de talents scientifiques au niveau postsecondaire en offrant des possibilités d'apprentissage intégré au travail en rapport avec le développement durable ¹ Programme : Programme de développement des talents	Indicateur de rendement : Nombre de stages liés au développement durable soutenus par Mitacs Point de départ : 1 482 stages et bourses Mitacs dans le domaine des technologies propres (2021-2022) Cible : Plus de 1 482 stages soutenus par Mitacs chaque année	A travers Mitacs , l'ISDE continuera à soutenir les initiatives de perfectionnement des talents visant à renforcer et à élargir le vivier de diplômés qualifiés dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Cible 4.4 du CMI</i> - D'ici à 2030, augmenter sensiblement le nombre de jeunes et d'adultes possédant les compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, pour le travail, les emplois décents et l'esprit d'entreprise.	Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, Mitacs a dépassé l'objectif et a proposé plus de 1 482 stages. Remarques : Le résultat obtenu - un total de 4 829 stages dans le domaine des technologies propres - a directement contribué au perfectionnement continu des talents en vue de l'adoption des technologies propres et de l'innovation.

¹Mitacs est un organisme de recherche national sans but lucratif qui se consacre à la promotion de la recherche et de l'innovation de haute qualité en établissant des liens entre le monde universitaire et l'industrie au moyen de stages.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable » et non pas une cible précise de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Fournir des renseignements pour aider les consommateurs à faire des choix plus durables	Fournir aux consommateurs les renseignements et les outils dont ils ont besoin pour adopter un mode de consommation durable éclairé et soutenir les actions volontaires visant à réduire les effets sur l’environnement par l’entremise du Bureau de la consommation (BC). Programme : Programme de protection et promotion des marchés	Indicateur de rendement : Nombre de visiteurs uniques accédant à la page « Être consommateur vert » du site Web du BC Point de départ : L’exercice 2020-2021 a servi d’année de référence pour l’établissement des rapports, avec 10 519 visiteurs uniques accédant aux offres Web. Cible : 10 500 visiteurs uniques sur la page « Être consommateur vert » du site Web du BC, par exercice.	En 2019, le Bureau de la consommation (BC) a collaboré avec Environnement et Changement climatique Canada pour créer du contenu Web afin d’aider les Canadiens à faire des choix éclairés sur la consommation de produits et de services de manière durable et respectueuse de l’environnement. Dans le cadre de son engagement permanent à fournir aux consommateurs les renseignements dont ils ont besoin pour faire des choix durables, le Bureau de la consommation d’ISDE continue à travailler avec des partenaires clés pour fournir des renseignements afin d’aider les consommateurs à faire des choix plus durables sur le marché. Par exemple, en 2022, le BC a collaboré avec le Bureau de la concurrence pour apporter de grandes améliorations à sa page relative aux étiquettes et déclarations environnementales (canada.ca). Ce guide,	Résultat de l’indicateur : Au cours de l’exercice 2023-2024, 9 035 visiteurs uniques ont consulté la section « Être consommateur vert » du site Web du BC. Remarques : Cette légère diminution du trafic est probablement attribuable au fait que le BC n’est plus en mesure de concentrer ses efforts promotionnels sur le contenu relatif à la consommation durable, ce qui entraîne une baisse du trafic vers la section « Être consommateur vert » du site Web.

			créé à des fins informatives, fournit de brèves descriptions des étiquettes et déclarations écologiques les plus courantes que les Canadiens verront lorsqu'ils participeront au marché et met en garde les consommateurs contre l'écoblanchiment. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Cible 4.7 du CMI</i> - D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	
--	--	--	--	--

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 4 – Éducation de qualité

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l’ISDE soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Programme d’échange en matière de littératie numérique Le Programme d’échange en matière de littératie numérique (PELN) aide les organisations sans but lucratif à élaborer et à offrir de la formation sur les compétences numériques fondamentales aux Canadiens qui tireraient avantage d’une participation accrue à l’économie numérique. Ce programme vise à doter les Canadiens des compétences nécessaires pour utiliser les ordinateurs, les appareils mobiles et Internet efficacement et en toute sécurité.	Le PELN contribue à faire avancer : • Le Cadre d’indicateurs canadien - o Ambition du CIC : Faire en sorte que les Canadiens aient accès à une éducation inclusive et de qualité tout au long de leur vie. • Le Cadre mondial d’indicateurs - o Cible 4.4 : D’ici à 2030, augmenter sensiblement le nombre de jeunes et d’adultes possédant les compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, pour le travail, les emplois décents et l’esprit d’entreprise.	En 2023-2024, le Programme d’échange en matière de littératie numérique (PELN) a soutenu la prestation d’une formation en compétences numériques fondamentales à 109 523 participants issus de groupes sous-représentés au Canada, notamment les personnes en situation de handicap, les Autochtones, les personnes qui ne parlent ni l’anglais ni le français à la maison, les personnes âgées, les personnes qui n’ont pas terminé leurs études secondaires, les personnes à faible revenu, les résidents des régions rurales et éloignées, les nouveaux arrivants au Canada et les personnes issues des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
Programme du réseau d’innovation pour la cybersécurité Le Consortium national pour la cybersécurité, le principal bénéficiaire du Programme du réseau d’innovation pour la cybersécurité (RIC) diversifie, approfondit et élargit la réserve de talents en cybersécurité du Canada dans tout le pays.	Le RIC contribue à faire avancer : • Le Cadre mondial d’indicateurs - o Cible 4.4 : D’ici à 2030, augmenter sensiblement le nombre de jeunes et d’adultes possédant les compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, pour le travail, les emplois décents et l’esprit d’entreprise.	Les résultats seront disponibles une fois que les projets de formation seront en cours.



PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Le contexte de la SFDD :

ISDE défendra l'égalité entre les genres en continuant à prendre des mesures pour éliminer les obstacles à la participation à l'économie que rencontrent les femmes et les personnes de diverses identités de genre, comme les difficultés d'accès au financement et le manque de possibilités de mentorat. ISDE continuera également à diriger le Défi 50-30 du gouvernement du Canada, qui met les organisations canadiennes au défi d'accroître la représentation et l'inclusion de groupes divers dans leur milieu de travail, tout en soulignant les avantages de donner à tous les Canadiens une place à la table.

Pour mieux comprendre les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les personnes de diverses identités de genre, ISDE continuera également à travailler en étroite collaboration avec Statistique Canada dans le cadre de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat afin de combler les lacunes en matière de données et d'améliorer la granularité des données sur les femmes entrepreneures, et dans le cadre de la Stratégie relative aux données sur les technologies propres afin de mieux comprendre les caractéristiques de la diversité (y compris le genre) du secteur des technologies propres au Canada.

Thème de la cible : Prendre des mesures pour favoriser l'égalité entre les genres

Cible : D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Investir dans les compétences, les emplois et le leadership des femmes	Continuer à soutenir les entreprises canadiennes de technologies propres dirigées par des femmes dans leurs efforts de développement et de démonstration de nouvelles technologies environnementales qui s'attaquent aux problèmes environnementaux, comme les changements climatiques et la pollution de l'air, de l'eau et des sols, au moyen de Technologies du développement durable Canada (TDDC). Programme : Technologies propres et croissance propre	Indicateur de rendement : Pourcentage (%) des technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD dans des entreprises majoritairement dirigées par des femmes. Point de départ : 26 % des entreprises approuvées pour un financement en 2021-2022 étaient dirigées par des femmes. Cible : Faire en sorte que 25 % des entreprises soutenues par le Fonds Technologies du DD soient dirigées par des femmes.	Par l'intermédiaire de TDDC, ISDE s'efforcera de soutenir les femmes entrepreneures et les entreprises dirigées par des femmes. Cela contribuera à l'inclusion des femmes dans le secteur de l'environnement et des technologies propres ainsi qu'à leur leadership dans une économie verte en pleine croissance. Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition 5.2 du CIC</i> - Égalité des sexes dans les rôles de direction et à tous les niveaux de prise de décision. <i>Cible 5.2.1 du CIC</i> - Plus grande représentation des femmes aux postes de direction. <i>Indicateur 5.2.1 du CIC</i> - Proportion des postes de direction occupés par des femmes. <i>Cible 5.5 du CMI</i> - Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.	Résultat de l'indicateur : Parmi les entreprises soutenues par le Fonds Technologies du DD dont le financement a été approuvé en 2023-2024, 38 % étaient dirigées majoritairement par des femmes. Remarques : Les efforts actifs de TDDC pour diversifier ses demandeurs ont contribué à ce que l'objectif de 25 % d'entreprises soutenues dirigées majoritairement par des femmes soit constamment dépassé. Le 4 juin 2024, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision de transférer les programmes de TDDC au Conseil national de recherches Canada (CNRC). La transition devrait être achevée au début de 2025, date à laquelle les rapports sur l'incidence et les résultats du programme relèveront désormais de la responsabilité du CNRC.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « **Promouvoir l’égalité entre les genres** » mais pas une cible précise de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Désagréger les données	Publier des données macroéconomiques désagrégées sur le secteur des technologies propres dans le cadre de la Stratégie relative aux données sur les technologies propres (SRDTP) afin de mieux comprendre le contexte social et économique dans lequel s’inscrivent les programmes fédéraux en faveur des technologies propres. Programme : Technologies propres et croissance propre	Indicateur de rendement : Publication de données sur les caractéristiques de la main-d’œuvre du secteur canadien de l’environnement et des technologies propres (ETP) dans le cadre de la SRDTP. Point de départ : Les données sur les caractéristiques de la main-d’œuvre du secteur ETP au Canada sont publiées chaque année depuis 2021. Cible : Faire en sorte que des données actualisées sur les caractéristiques de la main-d’œuvre du secteur ETP soient diffusées au moyen du module des ressources humaines (MRH) du Compte économique des produits environnementaux et de technologies propres (CEPETP) d’ici la fin de chacun des exercices 2023-2024 et 2024-2025.	La Stratégie relative aux données sur les technologies propres (SRDTP) est une initiative conjointe d’ISDE et de Ressources naturelles Canada (RNCan) qui recueille et publie des données macroéconomiques, industrielles (au niveau de l’entreprise) et administratives publiques sur le secteur ETP au Canada en vue d’éclairer le processus décisionnel des secteurs public et privé et de favoriser la compréhension du paysage du secteur ETP et l’incidence des initiatives fédérales sur les priorités sociales et économiques du Canada, y compris l’égalité entre les sexes. Le CEPETP mesure la contribution des biens et services ETP à l’économie canadienne. Le MRH du CEPETP fournit de l’information supplémentaire sur le rôle du secteur dans l’économie en subdivisant les données relatives à la main-d’œuvre (p. ex. les emplois, les rémunérations) en	Résultat de l’indicateur : Les résultats pour 2023-2024 seront disponibles en 2025. Remarques : À ce jour, le module des ressources humaines (MRH) a publié des données sur les statistiques de la main-d’œuvre du secteur canadien de l’environnement et des technologies propres (ETP) pour 2022.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			s'appuyant sur des caractéristiques de diversité, notamment le sexe, l'origine autochtone, l'éducation et le statut d'immigrant. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Cible 5.5 du CMI</i> - Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. <i>Cible 5.b du CMI</i> - Renforcer l'utilisation des technologies habilitantes, en particulier les technologies de l'information et de la communication, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.	
Autres	Faire progresser la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat (SFE) afin d'améliorer l'accès des femmes entrepreneures à la formation, à la mise en réseau, au financement et à l'expertise dont elles ont besoin pour démarrer, se développer et accéder à de nouveaux marchés. Cela aidera le Canada à progresser vers l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'entrepreneuriat. La SFE est ouverte aux femmes	Indicateur de rendement : Nombre de participants bénéficiant d'un soutien/service financier et non financier par le biais de la SFE. Point de départ : Les bénéficiaires du Fonds pour l'écosystème de la SFE ont servi plus de 6 800 femmes entrepreneures à travers le Canada (2020-21).	En aidant les femmes entrepreneures à accéder aux aides aux entreprises, le Canada réduira les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat et défendra ainsi l'égalité entre les sexes. La SFE contribue à améliorer l'autonomisation économique des femmes et leur participation à la vie économique de façon égalitaire. La SFE représente près de 7 milliards de dollars d'investissements et d'engagements, et fait	Résultat de l'indicateur : 23 607 participants bénéficiant d'un soutien/service financier et non financier financé par la SFE au cours de l'exercice 2023-2024. Remarques : Tous les piliers de la SFE ont contribué aux résultats comme suit :

	entrepreneures dans tous les secteurs de l'économie. Programme : Soutien aux entrepreneurs sous-représentés	Cible : 6 800 femmes entrepreneures servies chaque année.	du Canada un leader mondial de l'entrepreneuriat féminin. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Cible 5.5 du CMI</i> - Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.	Initiative pour l'inclusion des femmes dans le secteur du capital de risque (IIFSCR) • 2 279 femmes entrepreneures ont bénéficié d'un soutien/service financier et non financier. • 1 123 femmes entrepreneures ont été mises en contact avec des occasions de réseautage, de jumelage, de mentorat ou de partenariat. • Remarque : L'IFSCR finance des organisations sans but lucratif qui renforcent et créent un environnement de capital-risque plus inclusif pour les Canadiennes. Fonds pour l'écosystème de la SFE • 20 930 femmes entrepreneures ont bénéficié d'un soutien/service financier et non financier. • Remarque : Le Fonds pour l'écosystème de la SFE finance des organisations sans but lucratif qui proposent des formations, des mentorats et d'autres services de soutien aux femmes entrepreneures et propriétaires d'entreprise. Fonds de prêts pour les femmes en entrepreneuriat • 398 prêts pour les femmes entrepreneures ont été approuvés. • Remarque : Le Fonds de prêt est administré par cinq organismes de mise en œuvre.
--	--	---	---	--

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				Portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat (PCFE) Le PCFE a participé ou s’est associé à plus de 720 séances de mobilisation stratégiques et a établi des liens avec plus de 28 997 participants.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 5 – Égalité entre les sexes

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de d’ISDE soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Stratégie et plan de travail du Conseil canadien des normes (CCN) adaptés aux genres Le CCN continuera à mettre en œuvre sa stratégie et son plan de travail adaptés aux genres en examinant les recherches existantes pour déterminer	La stratégie et le plan de travail adaptés aux genres du CCN contribuent à faire avancer : Le Cadre d’indicateurs canadien	En octobre 2023, le CCN a mené un sondage auprès des membres des comités techniques et a constaté que les hommes et les femmes se déclaraient aussi satisfaits les uns que les autres (c’est-à-dire qu’il n’y avait pas de différence significative entre les résultats).

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
les obstacles à la participation des femmes aux comités techniques afin de déterminer si d’autres recherches sont nécessaires dans le contexte canadien et en effectuant une analyse comparative de la représentation des femmes au sein des comités techniques du CCN par secteur afin d’évaluer l’écart entre les sexes dans le domaine de l’élaboration des normes par rapport à la main-d’œuvre canadienne.	- o Ambition du CIC : Égalité entre les sexes dans les rôles de direction et à tous les niveaux du processus décisionnel. - o Cible du CIC : Plus grande représentation des femmes aux postes de direction. • <u>Le Cadre mondial d’indicateurs</u> - o Cible 5.5 du CMI : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d’égalité.	En mars 2024, le CCN a comparé la composition par genre des comités techniques à la composition par genre de la main-d’œuvre par secteur. Parmi les 28 secteurs, la participation des femmes aux comités techniques était supérieure à la participation des femmes dans la population active dans sept secteurs, l’écart le plus important se situant dans le secteur de la sylviculture et des produits du bois, où les femmes représentent 41 % des membres des comités techniques contre 21 % de la population active. Pour les 21 autres secteurs, la participation des femmes aux comités techniques était inférieure à celle de la population active, l’écart le plus important se situant dans le secteur du textile et de l’habillement, où les femmes représentent 60 % de la population active, mais seulement 12 % des membres des comités techniques. Les données fournissent des informations sur les domaines dans lesquels les efforts doivent être concentrés pour améliorer la représentation des femmes. Sur le plan international, des travaux ont été réalisés pour évaluer l’expérience des femmes participant à l’élaboration des normes. La publication du rapport a été retardée, le temps que l’Organisation internationale de normalisation (ISO) réfléchisse à la manière de traiter les conclusions. Le CCN évaluera les résultats lorsqu’ils seront publiés et les comparera à son analyse interne pour déterminer les mesures à prendre, le cas échéant.



OBJECTIF 7 : ACCROÎTRE L'ACCÈS DES CANADIENS À UNE ÉNERGIE PROPRE

Le contexte de la SFDD :

ISDE appuie fermement les engagements du Canada en matière de climat et les efforts de transition vers un avenir carboneutre, dans lequel tous les Canadiens ont accès à l'énergie abordable, fiable et durable. Le ministère prévoit des investissements ciblés pour soutenir des secteurs et des projets d'importance économique nationale, comme le développement de technologies propres, l'électrification, l'énergie propre (y compris l'hydrogène), les batteries, les minéraux critiques et les véhicules électriques, dans le cadre de ses programmes phares, comme le Fonds stratégique pour l'innovation et Technologies du développement durable Canada.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation d'ISDE soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Technologies du développement durable Canada Technologies du développement durable Canada (TDDC) finance le développement et la démonstration de nouvelles technologies qui s'attaquent aux problèmes environnementaux comme les changements climatiques et la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Il s'agit notamment de technologies dans les secteurs de l'utilisation de l'énergie, de la production d'électricité propre et des biocarburants de nouvelle génération.	TDDC contribue à faire avancer : • Le Cadre d'indicateurs canadien - o Ambition 7.1 du CIC : Les Canadiens réduisent leur consommation d'énergie. - o Ambition 7.3 des CIC : Les Canadiens ont accès à une énergie propre et renouvelable. • Le Cadre mondial d'indicateurs - o Cible 7.1 du CMI : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. - o Cible 7.2 du CMI : D'ici à 2030, augmenter considérablement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial. - o Cible 7.3 du CMI : D'ici à 2030, doubler les progrès réalisés au niveau mondial en matière d'efficacité énergétique.	TDDC continue de cibler et de soutenir les entreprises canadiennes dans le développement et le déploiement de technologies propres compétitives à l'échelle mondiale qui contribueront à promouvoir l'accès à une énergie abordable, fiable et propre pour tous. En 2023-2024, TDDC a annoncé des investissements de 28 millions de dollars pour de nouveaux projets de technologies propres par l'intermédiaire du Fonds Technologies du DD et a déboursé 119,4 millions de dollars pour 174 projets dans le portefeuille du Fonds, qui comprend des entreprises canadiennes de renommée mondiale qui sont des chefs de file de la transition vers les énergies propres. TDDC a également continué à gérer le fonds des carburants de la prochaine génération, qui soutient la démonstration d'installations de production de carburants renouvelables de la prochaine génération. Le 4 juin 2024, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision de transférer les programmes de TDDC au Conseil national de recherches Canada (CNRC). La transition devrait être achevée au début de 2025, date à laquelle les rapports sur l'incidence et les résultats du programme relèveront désormais de la responsabilité du CNRC.
Initiative Accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation Le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) réalise des investissements transformateurs dans tous les secteurs de l'économie (y compris les technologies propres et l'énergie) afin d'aider le Canada à prospérer dans une économie mondiale fondée sur les connaissances. L'une des initiatives du programme FSI est l'Accélérateur net zéro (ANZ). L'initiative ANZ invite les entreprises canadiennes tournées vers l'avenir à contribuer aux efforts de leadership mondial du Canada en répondant à son objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 à 45 % d'ici à 2030 pour atteindre la carboneutralité d'ici à 2050. L'ANZ soutient le plan climatique renforcé du gouvernement du Canada, Un environnement sain et une économie saine, afin de mettre en place une économie plus forte qui prospère dans un monde à faible émission de carbone au profit de toute la population canadienne. Avec un financement pouvant atteindre 8 milliards de dollars pour soutenir des investissements à grande échelle dans des	L'ANZ du FSI contribue à faire avancer : • Le Cadre d'indicateurs canadien - o Ambition 7.1 du CIC : Les Canadiens réduisent leur consommation d'énergie. - o Ambition 7.3 des CIC : Les Canadiens ont accès à une énergie propre et renouvelable. • Le Cadre mondial d'indicateurs - o Cible 7.1 du CMI : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. - o Cible 7.2 du CMI : D'ici à 2030, augmenter considérablement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial. - o Cible 7.3 du CMI : D'ici à 2030, doubler les progrès réalisés au niveau mondial en matière d'efficacité énergétique.	L'ANZ a été lancé en 2020 avec un financement de 8 milliards de dollars. L'ANZ a trois grandes priorités : Pilier (1) : décarbonisation des secteurs à fortes émissions; Pilier (2) : accélération de la transformation industrielle; Pilier (3) : promotion du développement des technologies propres et d'un écosystème de production de batteries au Canada. En date de mars 2024, l'ANZ a engagé 4,5 milliards de dollars pour soutenir 22 projets signés. Il s'agit notamment de deux projets ciblant les grands émetteurs, de sept projets axés sur la transformation industrielle et de 13 initiatives dans les secteurs des technologies propres et de l'écosystème des batteries. On estime que ces initiatives ont contribué à une réduction de plus de 11 millions de tonnes d'émissions de GES.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
secteurs industriels clés à l’échelle du pays, l’ANZ permet au Canada de réduire ses émissions de GES tout en restant compétitif dans une économie neutre en carbone. L’ANZ du FSI finance des projets qui s’inscrivent dans la perspective d’une économie carboneutre d’ici 2050 ou qui permettront la transition vers une économie carboneutre d’ici 2050. Cela signifie que l’ANZ du FSI pourrait financer des projets qui produisent de l’électricité à partir de sources n’émettant pas de gaz à effet de serre (par exemple de l’électricité issue de la combustion d’hydrogène plutôt que de combustibles fossiles). Au niveau du programme, on s’attend à ce que le FSI/ANZ augmente la proportion d’électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de GES.	o Cible 7.a du CMI : D’ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l’accès aux sciences et technologies de l’énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l’efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l’investissement dans l’infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l’énergie.	Plus précisément, les projets relevant du premier pilier, notamment Algoma Steel et ArcelorMittal, devraient permettre de réduire les émissions de GES de 7,2 millions de tonnes, tandis que les projets relevant des deuxième et troisième piliers, tels que General Motors, Rio Tinto, Svante et Air Products Canada, devraient permettre de réduire les émissions de GES de 3,9 millions de tonnes. Au-delà des initiatives de capture du carbone, le FSI soutient également des projets qui génèrent de l’électricité à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre. Les exemples incluent Moltex, Westinghouse et Air Products Canada : • Moltex fait progresser la production d’énergie sans émission en recyclant le combustible nucléaire usagé. • Westinghouse est en voie de concevoir un réacteur nucléaire de nouvelle génération destiné à fournir une source d’énergie à faible teneur en carbone plus accessible et transportable. • Air Products Canada est un exemple d’investissement substantiel dans l’énergie propre, en se concentrant sur la production d’électricité à partir d’hydrogène. En plus d’offrir des retombées économiques considérables à l’économie canadienne, ces investissements soutiennent également l’engagement du Canada envers la carboneutralité d’ici 2050. En 2024, le FSI a publié son premier rapport d’impact, qui contenait des informations sur les résultats de l’Accélérateur net zéro. Veuillez consulter ce lien pour en savoir plus : Fonds stratégique pour l’innovation : Rapport d’impact (canada.ca)



OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

Le contexte de la SFDD :

ISDE continuera de créer des possibilités de financement pour permettre aux entreprises canadiennes de démarrer, de prendre de l'expansion, d'innover, de créer des emplois et de stimuler la croissance économique grâce à ses programmes phares, comme le Fonds stratégique pour l'innovation, Technologies du développement durable Canada, et les programmes de soutien pour les entrepreneurs sous-représentés, entre autres. En outre, ISDE continuera d'aider les entreprises et les entrepreneurs à accéder aux programmes et soutiens gouvernementaux pertinents au moyen d'initiatives comme [l'Outil de recherche d'aide aux entreprises](#) et le Service de croissance accélérée.

L'une des priorités continues d'ISDE est de façonner une économie canadienne plus résiliente et plus inclusive en encourageant les personnes et les communautés de tous les segments de la société canadienne à participer aux nouvelles possibilités d'emploi et d'affaires, et en veillant à ce qu'elles disposent de la connectivité numérique et des compétences nécessaires pour le faire. Par exemple, l'Initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie finance le développement d'approches dirigées par les employeurs et mises en œuvre par des tiers pour perfectionner les compétences et redéployer les travailleurs afin de répondre aux besoins des secteurs à forte croissance, comme les technologies numériques, la cybersécurité, les technologies agricoles, la fabrication de pointe, les technologies propres et la biofabrication.

ISDE continuera également à prendre des mesures pour réduire la fracture numérique en facilitant l'accès et l'adoption des technologies numériques partout au Canada, afin que chacun puisse participer à une économie moderne et inclusive. ISDE dirige la Stratégie canadienne pour la connectivité, un

engagement à connecter tous les Canadiens à l’Internet haute vitesse à un prix abordable, peu importe où ils vivent, et à améliorer l’accès à la téléphonie mobile cellulaire d’un océan à l’autre. ISDE a également conclu un protocole d’entente avec Télésat pour mettre en place une nouvelle capacité de pointe à faible latence en satellites en orbite basse afin d’offrir un accès Internet à haute vitesse fiable aux régions les plus rurales et les plus éloignées du Canada. ISDE continue également de verser 585 millions de dollars dans le cadre du programme [Brancher pour innover](#) pour soutenir l’investissement dans l’infrastructure Internet de base de 975 communautés, dont 190 communautés autochtones.

Thème de la cible : Soutien aux travailleurs et aux entreprises

Cible : D’ici 2026, il y aura au moins 245 000 emplois dans le secteur des produits de technologies propres, une augmentation par rapport aux niveaux de 2019 (ministre de l’Innovation, des Sciences et de l’Industrie)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Soutenir la création d’emplois dans le secteur des produits de technologiques propres	Continuer à soutenir les entreprises canadiennes dans leurs efforts de développement et de démonstration de nouvelles technologies environnementales qui s’attaquent aux problèmes environnementaux, comme les changements climatiques et la pollution de l’air, de l’eau et des sols, par l’intermédiaire de Technologies du développement durable Canada (TDDC). Programme : Technologies propres et croissance propre	Indicateur de rendement : Nombre d’emplois créés par les technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD Point de départ : 4 012 (2022-2023) Cible : 1 500 emplois créés par les technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD chaque année	Le Fonds Technologies du DD de Technologies du développement durable Canada (TDDC) soutient les entreprises canadiennes dans leurs efforts de développement et de démonstration de nouvelles technologies environnementales, contribuant ainsi à une croissance économique propre, à la création d’emplois et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Au 31 mars 2023, TDDC aura soutenu des technologies représentant 3,2 milliards de dollars de revenus et près	Résultats de l’indicateur : La création de 1 594 emplois au moyen de technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD en 2023-2024. Remarques : Au 31 mars 2024, les technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD auront créé un total estimé de 26 085 emplois depuis 2001, augmentant à un taux moyen de 2 081 emplois par an à compter de 2016. Le 4 juin 2024, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision de transférer les programmes de TDDC au Conseil national de recherches Canada

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			de 24 500 emplois depuis la création de l'organisme en 2001. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens contribuent à une croissance économique durable et en bénéficient. <i>Indicateur 8.6.1 du CIC</i> - Emplois dans le secteur des produits issus des technologies propres. <i>Cible 8.3 du CMI</i> - Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. <i>Cible 8.4 du CMI</i> - Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation	(CNRC). La transition devrait être achevée au début de 2025, date à laquelle les rapports sur l'incidence et les résultats du programme relèveront désormais de la responsabilité du CNRC.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	

Thème de la cible : La connectivité au Canada

Cible : D’ici 2030, faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des services à large bande à des vitesses d’au moins 50 Mb/s en aval et 10 Mb/s en amont (ministre du Développement économique rural)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Investir dans la large bande partout au Canada	ISDE continuera de mettre en œuvre des programmes qui soutiennent des projets visant à offrir aux Canadiens un accès fiable à l’Internet à haut débit, en particulier dans les régions rurales et isolées, afin d’aider les entreprises à se développer, à créer de nouveaux emplois et à mettre davantage de personnes en contact avec les ressources, les services et	Indicateur de rendement : Pourcentage de ménages canadiens ayant accès à des vitesses Internet minimales de 50/10 Mbps. Point de départ : En 2019, 87,4 % des ménages canadiens avaient accès à des vitesses Internet minimales de 50/10 Mbps.	Une forte connectivité et un accès à l’Internet à haut débit sont nécessaires pour vivre, étudier et travailler dans le monde numérique actuel, mais ils font encore défaut dans de nombreuses collectivités rurales, nordiques et éloignées. S’appuyant sur les partenariats existants avec le secteur privé, les provinces, les territoires, les municipalités, les	Résultat de l’indicateur : Grâce au Fonds pour la large bande universelle et à d’autres investissements dans la connectivité, 94,1 % des ménages canadiens ont désormais accès à des vitesses Internet d’au moins 50/10 Mbps* (soit une augmentation de 6,7 % par rapport au point de départ de 87,4 %).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	les renseignements dont elles ont besoin pour bâtir un avenir meilleur. Programme : Comblé le fossé numérique	Cible : Faire en sorte que 98 % des ménages canadiens aient accès à des vitesses Internet minimales de 50/10 Mbps d’ici au 31 décembre 2026, et 100 % d’ici à 2030.	communautés autochtones et les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ISDE continuera à jouer son rôle de chef de file dans le cadre de la Stratégie canadienne pour la connectivité afin d’améliorer l’accès aux services d’Internet à haute vitesse pour toute la population canadienne. L’un des éléments clés de la stratégie de connectivité est le Fonds pour la large bande universelle. Le Fonds pour la large bande universelle fournira jusqu’à 3,225 milliards de dollars sur 7 ans pour soutenir des projets de déploiement de la large bande dans tout le Canada. Il s’agit de financer divers projets, notamment des projets à grande échelle et à fort impact, ainsi que des projets qui fournissent une connectivité mobile au profit des populations autochtones. Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Faire en sorte que les Canadiens aient accès à des infrastructures modernes et durables. <i>Cible 9.3.1 du CIC</i> - D’ici à 2026, faire en sorte que 98 % des foyers et des petites entreprises du Canada aient accès à l’Internet à des vitesses de 50 Mbps vers	Remarques : Dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle de 3,225 milliards de dollars, un total de 2,3 milliards de dollars** a été annoncé jusqu’à présent. Il s’agit notamment d’investissements dans le cadre du volet de technologie sans fil mobile du Fonds pour la large bande universelle, doté de 50 millions de dollars, qui soutiennent des projets d’amélioration de la couverture mobile sans fil dont bénéficient principalement les populations autochtones. ISDE est en voie de dépasser l’objectif de 98 % de connectivité à haute vitesse d’ici à la fin de 2026 et d’atteindre l’objectif de 100 % d’ici 2030. * Le pourcentage de Canadiens bénéficiant actuellement d’un service de 50/10 Mbps est basé sur les valeurs réelles de 2022 selon les rapports du CRTC sur le marché des communications. ** Les engagements publics du Fonds pour la large bande universelle sont basés sur les valeurs annoncées, y compris les projets annoncés et les protocoles

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			l'aval/10 Mbps vers l'amont; l'objectif étant de connecter tous les Canadiens à ces vitesses d'ici à 2030. <i>Cible 9.1 du CMI</i> - Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.	d'entente avec les provinces et les territoires.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Soutenir les travailleurs, les entreprises et les communautés	Développer les approches axées sur les employeurs en matière d’amélioration des compétences par l’intermédiaire de l’ Initiative de perfectionnement des compétences pour l’industrie (IPCI) qui aidera les travailleurs, y compris ceux des groupes sous-représentés, à trouver de nouvelles possibilités d’emploi et à s’orienter vers des secteurs à forte croissance, y compris les technologies propres. Programme : Programme de développement des talents	Indicateur de rendement : Part des entreprises/employeurs participants déclarant que les employés formés possèdent les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de leur entreprise à la suite du programme au cours de chaque exercice (par secteur). Point de départ : Nouveau programme (point de départ à établir en 2023-2024) Cible : 75 % des entreprises/employeurs participants déclarant que les employés formés possèdent les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de leur entreprise à la suite du programme d’ici au 31 mars 2025.	L’IPCI devrait aider les entreprises à trouver les talents dont elles ont besoin pour adopter des technologies propres et aider les travailleurs à trouver de nouvelles possibilités d’emploi. Cette initiative soutient directement l’objectif de la SFDD et l’ODD 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous). Cibles et ambitions pertinentes : <i>Cible 8.5 du CMI</i> - D’ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Résultat de l’indicateur : Aucune donnée n’est disponible actuellement, et les premiers résultats devraient être reçus d’ici 2024-2025, à la fin du premier trimestre de 2025-2026. Remarques : Le programme est nouveau, et les résultats ne seront communiqués que dans le prochain rapport annuel.
		Indicateur de rendement : Part des entreprises/employeurs participants ayant déclaré une croissance de leur activité et/ou d’autres effets bénéfiques au cours de chaque exercice (par secteur).		Résultat de l’indicateur : Aucune donnée n’est disponible actuellement, et les premiers résultats devraient être reçus d’ici 2024-2025, à la fin du premier trimestre de 2025-2026.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Point de départ : Nouveau programme (point de départ à établir en 2023-2024) Cible : Faire en sorte que 75 % des entreprises/employeurs participants fassent état d’une croissance de leur activité et/ou d’autres effets bénéfiques d’ici au 31 mars 2025.		Remarques : Le programme est nouveau, et les résultats ne seront communiqués que dans le prochain rapport annuel.
		Indicateur de rendement : Nombre de travailleurs qualifiés soutenus par l’IPCI chaque exercice, subdivisé par secteur à forte croissance. Point de départ : Nouveau programme Nouveau programme (point de départ à établir en 2023-2024). Cible : 15 à 20 % des 15 000 participants dans le secteur des technologies propres d’ici au 31 mars 2025.		Résultat de l’indicateur : Aucune donnée n’est disponible actuellement, et les premiers résultats devraient être reçus d’ici 2024-2025, à la fin du premier trimestre de 2025-2026. Remarques : Le programme est nouveau, et les résultats ne seront communiqués que dans le prochain rapport annuel.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 8 – Travail décent et croissance économique

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de ISDE soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
ÉleverlaPI ÉleverlaPI a été lancé en avril 2022 et vise à aider les accélérateurs et les incubateurs d’entreprises (AIE) à fournir aux jeunes entreprises les outils nécessaires pour comprendre et gérer stratégiquement leur propriété intellectuelle (PI). Grâce à ce programme, les jeunes entreprises bénéficieront de services d’experts en PI qui les guideront dans l’élaboration et la mise en œuvre d’une stratégie de PI sur mesure. Les AIE bénéficiaires proposeront également des activités de sensibilisation et d’éducation à la PI aux jeunes entreprises désireuses d’en savoir plus sur la valeur de la PI.	ÉleverlaPI contribue à faire avancer : • Le Cadre d’indicateurs canadien - o Ambition du CIC : Les Canadiens contribuent à une croissance économique durable et en bénéficient. • Le Cadre mondial d’indicateurs - o Cible 8.3 du CMI : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d’emplois décents, l’entrepreneuriat, la créativité et l’innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l’accès aux services financiers.	Jusqu’à la fin de 2024, le programme a tiré parti de ses accords de financement avec des accélérateurs et des incubateurs d’entreprises pour fournir un soutien en matière de propriété intellectuelle à 1 546 jeunes entreprises à l’échelle nationale, grâce à des possibilités d’éducation et de sensibilisation et à une aide à l’élaboration et à la mise en œuvre de stratégies intellectuelles. Près de 40 % des jeunes entreprises bénéficiant des services d’ÉleverlaPI appartiennent à des groupes sous-représentés.
Service de croissance accélérée Le Service de croissance accélérée (SCA) aide les entrepreneurs et les entreprises à accéder au soutien dont ils ont besoin pour croître et prendre de l’expansion. Qu’il s’agisse d’une entreprise bien établie et en pleine croissance ou d’une jeune entreprise à fort potentiel, les conseillers en innovation du SCA peuvent les aider à trouver et à tirer parti de tout ce que le gouvernement peut faire pour eux, du soutien à la recherche au financement en passant par l’expertise sur les marchés étrangers. Le service de conseils aide les entreprises à trouver les ressources dont elles ont besoin pour se développer, et le service de croissance aide les entreprises à forte croissance à accéder au soutien dont elles ont besoin pour prendre de l’expansion.	Le SCA contribue à faire avancer : • Le Cadre d’indicateurs canadien - o Ambition du CIC : Faire en sorte que les Canadiens aient accès à des emplois de qualité. - o Ambition du CIC : Les Canadiens contribuent à une croissance économique durable et en bénéficient. • Cadre mondial d’indicateurs - o Cible 8.3 du CMI : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d’emplois décents, l’entrepreneuriat, la créativité et l’innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et	En 2023-2024, le SCA a fourni à 147 des entreprises les plus prometteuses du Canada un soutien personnalisé au moyen de son Service de croissance pour les aider à gagner du temps et à se développer encore plus rapidement afin de créer des emplois de qualité pour les Canadiens. Ces clients ont réussi à obtenir 192 millions de dollars de financement de la part des principaux partenaires gouvernementaux du SCA. Ce service s’adresse aux entrepreneurs de tous les secteurs, 99 % des clients étant des petites ou moyennes entreprises. Les principaux besoins des clients sont le financement, l’exportation et les conseils aux entreprises.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
	moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	
Fonds stratégique pour l'innovation Le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) fournit des investissements transformateurs dans tous les secteurs de l'économie afin d'aider le Canada à prospérer dans une économie mondiale fondée sur la connaissance. L'une des initiatives du FSI est l'Initiative Accélérateur net zéro (ANZ). Avec un financement pouvant atteindre 8 milliards de dollars pour soutenir des investissements à grande échelle dans des secteurs industriels clés à travers le pays, l'ANZ fait en sorte que le Canada restera compétitif dans une économie carboneutre tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Les projets financés dans le cadre du FSI / ANZ créeront des emplois dans les secteurs des technologies propres, contribueront à des niveaux plus élevés de productivité économique et encourageront la croissance d'écosystèmes d'entreprises comprenant des micros, petites et moyennes entreprises qui forment la base des chaînes d'approvisionnement de projets et d'investissements plus importants. Une autre priorité est d'accroître la capacité du Canada à produire de manière responsable des matériaux et des produits qui ajoutent de la valeur à l'économie et qui sont nécessaires aux priorités et aux initiatives du gouvernement, d'augmenter la capacité de traitement, de recyclage et de fabrication des minéraux critiques du Canada et de soutenir l'intégration nationale dans la chaîne de valeur des minéraux critiques. Les projets relatifs aux minéraux essentiels créent de la croissance économique et des emplois pour les Canadiens, en particulier dans les communautés éloignées, car de nombreux sols riches en minéraux se trouvent dans des endroits isolés du nord du Canada. Ils auront un impact sur le PIB canadien par	Le FSI contribue à faire avancer : • Le Cadre d'indicateurs canadien ○ Ambition du CIC : Faire en sorte que les Canadiens aient accès à des emplois de qualité. ○ Ambition du CIC : Les Canadiens contribuent à une croissance économique durable et en bénéficient. • Cadre s mondial d'indicateur ○ Cible 8.2 du CMI : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ○ Cible 8.3 du CMI : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. ○ Cible 8.4 du CMI : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Tous les investissements de l'ANZ favorisent une croissance économique substantielle. Depuis le lancement de l'ANZ, les entreprises se sont engagées à créer ou maintenir 36 067 emplois et à créer 14 570 postes de stagiaires (valeurs en mars 2024). Les investissements de l'ANZ dans des technologies de transformation révolutionnaires aideront les entreprises et les secteurs industriels à atteindre nos objectifs de carboneutralité pour 2050, tout en créant des emplois bien rémunérés pour les Canadiens.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
habitant et le stimuleront grâce à la création d'emplois et à l'augmentation des activités commerciales.		



OBJECTIF 9 : FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

Le contexte de la SFDD :

ISDE s'engage à soutenir l'innovation qui stimule la croissance économique et assure la viabilité à long terme des entreprises canadiennes. ISDE continuera à soutenir l'innovation, la recherche et le développement, ainsi que l'adoption de technologies dans le cadre de programmes clés comme le [Fonds stratégique pour l'innovation \(FSI\)](#), les cinq [Grappes d'innovation mondiales](#) du Canada et Solutions innovatrices Canada (SIC). Ensemble, ces programmes contribuent à stimuler les investissements dans la science et la recherche, à attirer des entreprises d'attache au moyen d'investissements étrangers et à créer des écosystèmes d'innovation. De plus, grâce à la [Stratégie canadienne en matière de propriété intellectuelle](#), ISDE continuera à aider les entreprises, les créateurs, les entrepreneurs et les innovateurs canadiens à comprendre, à protéger et à exploiter leur propriété intellectuelle. ISDE continuera également à soutenir l'innovation en matière de technologies propres et la politique de croissance propre du Canada par l'élaboration de codes et de normes et par des initiatives ambitieuses, comme l'initiative Accélérateur net zéro du FSI, Technologies du développement durable Canada et SIC, qui visent à accélérer le développement et le déploiement de solutions à faibles émissions de carbone et la croissance des secteurs existants et émergents de l'économie.

Thème de la cible : Infrastructures vertes et innovation

Cible : D'ici 2023 et chaque année par la suite jusqu'en 2026, 30 % du portefeuille de technologies canadiennes soutenues par le Fonds Technologies du DD de Technologies du développement durable Canada sont commercialisés chaque année (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Investir dans le déploiement et l'adoption de technologies propres	Soutenir le développement et l'adoption de technologies propres au moyen de programmes d'approvisionnement en innovation comme le programme Solutions innovatrices Canada (SIC). Programme : Programme d'innovation des entreprises	Indicateur de rendement : Pourcentage (%) des prix décernés par SIC en faveur des technologies propres. Point de départ : Depuis son lancement en 2017, SIC a soutenu le développement de plus de 150 projets en phase de démarrage et projets de démonstration pilotes dans le domaine des technologies propres. SIC a accordé un total de 131 prix, dont 22 % ont été attribués pour soutenir les technologies propres. Cible : SIC souhaite que 20 % de ses prix soient consacrés aux technologies propres¹.	ISDE soutient les projets comportant un important volet d'adoption ou de développement de technologies propres au moyen du programme SIC. SIC, en collaboration avec 21 ministères/organismes fédéraux, soutient l'expansion et la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) en finançant les solutions proposées pour les prototypes de premier stade et précommerciaux. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Le Canada encourage la recherche et l'innovation durables. <i>Indicateur 9.1.1 du CIC</i> - Proportion de l'innovation dans les technologies liées à l'environnement.	Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, 22 % des projets financés par SIC relèvent du secteur des technologies environnementales (propres).
	Continuer à soutenir les entreprises canadiennes dans leurs efforts de développement et de démonstration de nouvelles technologies environnementales qui s'attaquent aux problèmes environnementaux, comme les changements climatiques et la pollution de l'air, de l'eau et des sols, par l'intermédiaire de Technologies du développement durable Canada (TDDC).	Indicateur de rendement : Pourcentage (%) des technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD au cours de l'exercice donné qui sont commercialisées (revenus dérivés de la technologie du projet). Point de départ : Au 31 mars 2022, 33 % du portefeuille de TDDC était entré sur le marché ou était prêt à y entrer.	En soutenant les entreprises canadiennes dans leurs efforts de développement et de démonstration de nouvelles technologies environnementales, le Fonds Technologies du DD de TDDC a contribué à une croissance économique propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone. Au 31 mars 2023, TDDC aura soutenu plus de 750 projets de technologies propres à hauteur de 1,6 milliard de dollars, contribuant ainsi	Résultat de l'indicateur : 35 % des technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD ont été commercialisées en 2023-2024 Remarques : Au 31 mars 2024, le Fonds Technologies du DD avait soutenu plus de 893 projets de technologies propres. Le 4 juin 2024, le gouvernement du Canada a <u>annoncé</u> sa décision de transférer les programmes de TDDC au Conseil national de recherches Canada (CNRC). La transition devrait être achevée au début

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	Programme : Technologies propres et croissance propre	Cible : Faire en sorte que 30 % de toutes les technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD soient commercialisées chaque année.	au déploiement de 223 technologies propres. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Le Canada encourage la recherche et l'innovation durables. <i>Indicateur 9.1.1 du CIC</i> - Proportion de l'innovation dans les technologies liées à l'environnement. <i>Cible 9.4 du CMI</i> - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	de 2025, date à laquelle les rapports sur l'incidence et les résultats du programme relèveront désormais de la responsabilité du CNRC.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres	Continuer à soutenir les entreprises canadiennes dans leurs efforts de développement et de démonstration de	Indicateur de rendement : Nombre de nouveaux projets de technologies propres dont le financement a été approuvé.	En soutenant les entreprises canadiennes dans leurs efforts de développement et de démonstration de nouvelles technologies	Résultat de l'indicateur : 34 nouveaux projets de technologies propres approuvés pour un financement en 2023-2024.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	nouvelles technologies environnementales qui s'attaquent aux problèmes environnementaux, comme les changements climatiques et la pollution de l'air, de l'eau et des sols, par l'intermédiaire de Technologies du développement durable Canada (TDDC). Programme : Technologies propres et croissance propre	Point de départ : 109 nouveaux projets de technologies propres approuvés (exercice 2021-2022). Cible : Faire en sorte qu'au moins 100 nouveaux projets et modifications majeures de projets existants soient approuvés chaque année.	environnementales, le Fonds Technologies du DD de TDDC contribue à une croissance économique propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone. Au 31 mars 2023, TDDC aura soutenu plus de 750 projets de technologies propres à hauteur de 1,6 milliard de dollars, contribuant ainsi au déploiement de 223 technologies propres. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Le Canada encourage la recherche et l'innovation durables. <i>Indicateur 9.1.1 du CIC</i> - Proportion de l'innovation dans les technologies liées à l'environnement. <i>Cible 9.4 du CMI</i> - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	Remarques : L'objectif annuel n'a pas été atteint en 2023-2024 en raison d'une suspension des approbations de financement pour les nouveaux projets mise en place le 30 septembre 2023. Sur la base des comparaisons annuelles du nombre de projets approuvés et en cours de réalisation au 30 septembre, TDDC était sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs d'approbation de projets et d'allocation de fonds pour 2023-2024 lorsque la suspension a été mise en œuvre. En 2022-2023, le financement de 115 nouveaux projets de technologies propres a été approuvé. Le 4 juin 2024, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision de transférer les programmes de TDDC au Conseil national de recherches Canada (CNRC). La transition devrait être achevée au début de 2025, date à laquelle les rapports sur l'incidence et les résultats du programme relèveront désormais de la responsabilité du CNRC.
	Programme : Technologies propres et croissance propre	Indicateur de rendement : Financement total alloué annuellement à des projets de développement durable.		Résultat de l'indicateur : 28 millions de dollars ont été alloués à des projets nouvellement approuvés en 2023-2024.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Point de départ : 176 milliards de dollars (exercice 2021-2022) Cible : Faire en sorte qu'un montant de 190 millions de dollars soit attribué aux projets approuvés chaque année.		Remarques : L'objectif annuel n'a pas été atteint en 2023-2024 en raison d'une suspension des approbations de financement pour les nouveaux projets mise en place le 30 septembre 2023. Sur la base des comparaisons annuelles du nombre de projets approuvés et en cours de réalisation au 30 septembre, TDDC était sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs d'approbation de projets et d'allocation de fonds pour 2023-2024 lorsque la suspension a été mise en œuvre. Les fonds alloués aux nouveaux projets de technologies de développement durable en 2022-2023 s'élèvent à 196,4 millions de dollars. Le 4 juin 2024, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision de transférer les programmes de TDDC au Conseil national de recherches Canada (CNRC). La transition devrait être achevée au début de 2025, date à laquelle les rapports sur l'incidence et les résultats du programme relèveront désormais de la responsabilité du CNRC.
	Continuer à investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres par l'intermédiaire	Indicateurs de rendement : Croissance moyenne en pourcentage des dépenses de R-D par rapport à la base de référence avant le projet pour les bénéficiaires du	Le FSI fournit des investissements transformateurs dans tous les secteurs de l'économie afin d'aider le Canada à prospérer dans une économie mondiale	Résultat de l'indicateur : Les chiffres de croissance moyenne des dépenses de R-D par rapport à la base de référence avant le projet pour les bénéficiaires des volets 1 à

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	du Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) Accélérateur net-zéro (ANZ) Programme : Programme d'innovation des entreprises	FSI des volets 1 à 3 ayant des projets de l'ANZ dans leur phase de travail 2. Point de départ : Croissance de 22 % en dépenses de R-D, pour les bénéficiaires du FSI des volets 1 à 3 avec des projets de l'ANZ - données de référence (avant le projet) (2021).² Cible : Croissance supérieure à 22 % des dépenses de R-D pour les bénéficiaires des volets 1 à 3 du FSI dont les projets de l'ANZ sont en phase de travail.	fondée sur la connaissance. Les principaux objectifs du programme sont les suivants - encourager les entreprises à investir dans la recherche et le développement (R-D) - activités qui mènent au transfert de technologie et à la commercialisation de nouveaux produits, procédés et services accélérer la croissance et l'expansion des entreprises innovantes au Canada - attirer et retenir les investissements à grande échelle au Canada - promouvoir les réseaux de collaboration entre le secteur privé, les institutions de recherche et les organisations sans but lucratif dans les secteurs clés des technologies émergentes, de la R-D industrielle et de la commercialisation. L'une des initiatives du programme FSI est l'Accélérateur net zéro (ANZ). L'initiative ANZ invite les entreprises canadiennes tournées vers l'avenir à contribuer aux efforts de leadership mondial du Canada en atteignant son objectif ambitieux de réduire les émissions de GES de 40 à 45 % d'ici 2030, et d'atteindre l'objectif "zéro net" d'ici 2050. L'ANZ soutient le plan climatique renforcé du gouvernement du Canada, Un environnement sain et une	3 du FSI ayant des projets de l'ANZ dans leur phase de travail pour l'année 2023-2024 ne sont pas encore disponibles et le seront au quatrième trimestre du présent exercice.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			économie saine, afin de créer une économie plus forte qui prospère dans un monde à faible émission de carbone, au bénéfice de tous les Canadiens. Tous les projets financés par le FSI / ANZ exigent un certain niveau d'innovation, notamment en ce qui concerne les technologies liées à l'environnement et les dépenses en recherche et développement. Les projets du FSI peuvent également soutenir les infrastructures. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Le Canada encourage la recherche et l'innovation durables. <i>Cible 9.1 du CMI</i> - Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable. <i>Cible 9.4 du CMI</i> - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. <i>Cible 9.5 du CMI</i> - Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030.	

¹ En raison des difficultés liées à la dépendance vis-à-vis des besoins des ministères et de la nature ouverte des Appels aux propositions du volet de mise à l'essai, SIC ne peut pas contrôler le nombre ou le ratio des propositions de technologies propres qu'il reçoit.

² L'indicateur consiste en un calcul du taux de croissance des dépenses de R-D, à partir d'une base de référence de trois ans avant le projet, jusqu'à un moment donné de la phase de travail d'un projet. La moyenne de ce taux de croissance est ensuite calculée pour l'ensemble des projets de l'ANZ du FSI. Le point de départ est basé sur un an de données préliminaires provenant de six projets de l'ANZ (2021) et est susceptible d'être modifié au fur et à mesure que d'autres données sont collectées.

Cible : D'ici l'exercice financier 2027-2028, la portion fédérale de la valeur des projets d'infrastructures vertes approuvés dans le cadre du plan Investir dans le Canada atteindra 27,6 milliards de dollars (ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Élaborer et mettre en œuvre des codes et des normes en matière de résilience au climat	Le Conseil canadien des normes contribuera à faire en sorte que les infrastructures canadiennes puissent résister aux effets des changements climatiques au moyen du Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR). Programme : Programme de normes pour des infrastructures résilientes	Indicateur de rendement : Nombre de stratégies de normalisation élaborées dans le cadre du PNIR. Point de départ : 42 stratégies de normalisation ont été mises en œuvre entre 2016 et 2021. Cible : Mettre en œuvre 36 stratégies de normalisation d’ici à 2026.	Le PNIR soutient le développement d’outils normalisés pour renforcer la résilience des infrastructures et soutenir des collectivités plus fortes au Canada grâce à des infrastructures publiques de base et des collectivités, nouvelles ou existantes, résilientes face aux changements climatiques. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Faire en sorte que les Canadiens aient accès à des infrastructures modernes et durables. <i>Cible 9.1 du CMI</i> -Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l’être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.	Résultat de l’indicateur : Au cours de l’exercice 2023-2024, neuf stratégies de normalisation ont été élaborées (12 stratégies de normalisation ont été élaborées au cours de l’exercice 2022-2023, soit un total cumulé de 21 stratégies de normalisation). Remarques : Le Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR) du CCN élabore des stratégies de normalisation (p. ex. normes nationales du Canada, spécifications techniques, accords sur des ateliers nationaux) dans trois domaines prioritaires : solutions propres au Nord pour les collectivités confrontées au dégel du pergélisol; renforcement des actifs contre les risques climatiques et intégration de la gestion des risques dans la conception, l’exploitation et la modernisation des infrastructures. Un rapport final du programme présentant les enseignements tirés de la phase I du PNIR (2016-2021) et les prochaines étapes a été publié en juin 2023.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				Le CCN fait avancer des travaux importants dans les domaines concernés. En voici quelques exemples : • Collaborer avec Infrastructure Canada et le Conseil national de recherches Canada (CNRC) pour soutenir l'adoption et la mise en œuvre de normes tenant compte du climat au moyen de mécanismes fondés sur des politiques, des programmes et des règlements. • Travailler avec Codes Canada et le Comité canadien de l'harmonisation des codes de construction pour améliorer la souplesse des normes incorporées par renvoi dans les codes modèles nationaux, en mettant l'accent sur les efforts d'adaptation au climat et d'atténuation de ses effets. Mettre en œuvre la Feuille de route vers un béton à zéro émission carbone d'ici 2050 en coordination avec ISDE, le CNRC, l'industrie et d'autres partenaires gouvernementaux.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « Favoriser l’innovation et les infrastructures vertes au canada » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Approfondir la connaissance des technologies propres	Soutenir les entreprises canadiennes de technologies propres en leur proposant des solutions fondées sur des normes afin de les rendre compétitives et d’aider le Canada à atteindre ses objectifs en matière de carboneutralité. Programme : Conseil canadien des normes	Indicateur de rendement : Nombre de stratégies de normalisation élaborées. Point de départ : 2 (2022- 2023) Cible : Élaboration d’une solution fondée sur des normes pour intégrer les innovations à faible émission de carbone dans les normes industrielles en 2023-2024.	Encourager les entreprises et les organisations à adopter des technologies et des pratiques propres. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Faire en sorte que les Canadiens aient accès à des infrastructures modernes et durables. <i>Cible 9.1 du CMI</i> - Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l’être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable. <i>Cible 9.4 du CMI</i> - D’ici à 2030, moderniser l’infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l’environnement, chaque	Résultat de l’indicateur : Au cours de l’exercice 2023-2024, sept stratégies de normalisation ont été élaborées dans le cadre du programme de propriété intellectuelle (PI) du CCN pour soutenir la commercialisation et l’accès au marché des technologies propres canadiennes. Remarques : Le CCN travaille sur de nombreuses initiatives connexes qui répondent aux mêmes objectifs de la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD), notamment l’élaboration d’une feuille de route sur les normes nationales pour l’hydrogène et les technologies de l’hydrogène avec RNCan, et l’avancement de la Feuille de route vers un béton à zéro émission carbone d’ici 2050 avec ISDE, l’industrie et d’autres partenaires gouvernementaux.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			pays agissant dans la mesure de ses moyens.	
	Continuer à faire progresser le volet des données administratives de la Stratégie relative aux données sur les technologies propres (SRDTP) . Programme : Technologies propres et croissance propre	Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de programmes de technologies propres dont les données sont consolidées dans une base de données du gouvernement du Canada sur les technologies propres. Point de départ : 87 % (2022-2023) Cible : 100 % par an à partir de 2023-2024	L'objectif de la SRDTP vise à garantir la disponibilité de données permettant de comprendre la contribution économique et environnementale des technologies propres au Canada. De meilleures données renforcent les fondements de la prise de décision, améliorent la compréhension du paysage émergent des technologies propres et garantissent la création de politiques et de programmes efficaces pour soutenir la production et l'adoption de technologies propres. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Le Canada encourage la recherche et l'innovation durables.	Résultat de l'indicateur : 98 % des données des programmes de technologies propres sont regroupées dans une base de données du gouvernement du Canada sur les technologies propres en 2023-2024.
	Accroître la sensibilisation et l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle (PI) par les entreprises et les innovateurs canadiens opérant dans le secteur des technologies propres grâce à des initiatives ciblées de sensibilisation à la PI par l'intermédiaire du Programme de sensibilisation et d'éducation à la PI de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).	Indicateur de rendement : • Nombre de séminaires et de webinaires • Nombre d'activités auxquelles on a participé • Nombre de rencontres individuelles avec des PME Points de départ : En 2019-2020: • Présentations: 2	Au moyen de la programme de sensibilisation et d'éducation à la PI, l'OPIC approfondira la connaissance et la compréhension de l'incidence et des avantages des technologies propres. L'OPIC soutient le secteur des technologies propres en fournissant des ressources spécialisées sur la manière de tirer parti de la PI dans le cadre de leur stratégie commerciale et de croissance. Le	Résultat de l'indicateur : - 2 séminaires et webinaires - Participation à 3 activités - 37 rencontres individuelles avec des PME Remarques : En 2023-2024, le Programme de sensibilisation et d'éducation à la PI de l'OPIC a continué à

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	Programme : Propriété intellectuelle	• Événements : 3 • Rencontres individuelles : 34 Cible : Augmenter l'engagement en faveur des technologies propres pour atteindre les niveaux prépandémiques, conformément à la Stratégie commerciale quinquennale de l'OPIC et à l'augmentation du budget consacré à la sensibilisation à la propriété intellectuelle. L'objectif est d'augmenter l'engagement de 25 % d'ici à 2027.	programme offre aux entreprises un accès gratuit à : des produits et services pour mieux acquérir, gérer et exploiter leurs actifs de PI; une série de séminaires et de services de formation pour les entreprises et les intermédiaires; un réseau de soutien qui comprend des services en ligne et en personne. Plus précisément, l'OPIC a élaboré et continuera d'élaborer des fiches d'information, des listes de contrôle, du contenu Web, des exemples de réussite et des présentations pour le secteur des technologies propres. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Le Canada encourage la recherche et l'innovation durables. <i>Indicateur</i> - Proportion de l'innovation dans les technologies liées à l'environnement. <i>Cible 9.5 du CMI</i> - Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses	accroître la sensibilisation et l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans le secteur des technologies propres en fournissant des ressources en matière de propriété intellectuelle propres aux secteurs. Il a notamment présenté deux exposés sur les technologies propres et la propriété intellectuelle, participé à trois activités dans tout le pays et organisé 37 rencontres individuelles avec des entrepreneurs. En outre, l'OPIC a élargi son réseau de partenaires dans le domaine des technologies propres dans tout le Canada et a ajouté de nouvelles ressources en ligne spécialisées, telles qu'une page Web sur la propriété intellectuelle et les ODD et trois nouvelles histoires de réussite dans le domaine des technologies propres.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030.	
Mettre en œuvre la stratégie nationale de normalisation	Mettre l'accent sur la préparation et la réactivité du système de normalisation aux nouveaux besoins et aux priorités des gouvernements dans tous les domaines liés au développement durable et les améliorer. Programme : Conseil canadien des normes	Indicateur de rendement : Nombre de plans de mise en œuvre de la Stratégie nationale de normalisation dans les domaines qui soutiennent la SFDD, la Stratégie de développement durable ministérielle (SDDM) et les ODD. Point de départ : 0 (2022-2023) Cible : Faire en sorte un (1) plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale de normalisation soit élaboré d'ici le 31 mars 2024.	Par le biais des initiatives de normalisation de la Stratégie nationale de normalisation (SNN), le CCN améliorera la réponse du Canada aux défis posés par les changements climatiques et l'aidera à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés à Paris. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Faire en sorte que les Canadiens aient accès à des infrastructures modernes et durables. <i>Cible 9.1 du CMI</i> - Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable. <i>Cible 9.4 du CMI</i> - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque	Résultat de l'indicateur : 1 plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale de normalisation dans les domaines qui soutiennent la SFDD, la SMDD et les ODD en 2023-2024. Remarques : L'objectif étant atteint, à l'appui de la Stratégie nationale de normalisation, le CCN a élaboré et approuvé en 2023-2024 le cadre stratégique sur les changements climatiques et le développement durable (CSCCDD), qui présente un ensemble d'objectifs concernant le travail à faire pour faire progresser les buts du Canada en matière de changements climatiques et de développement durable au moyen de la normalisation à court et à moyen terme. Les domaines d'intérêt du CCSF comprennent 1) accroître la résilience climatique et la durabilité climatique au Canada, 2) favoriser la décarbonisation et la transition du Canada vers la carboneutralité et 3) faire progresser le leadership canadien en matière de climat au moyen de la normalisation

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			pays agissant dans la mesure de ses moyens.	internationale. Le Cadre guidera les programmes de normalisation du CCN afin qu'ils produisent des résultats qui répondent aux objectifs pertinents de la SMDD.
Soutenir les mesures volontaires pour l'adoption de technologies propres	Mesures Canada, en collaboration avec d'autres ministères, participe à la stratégie des véhicules à zéro émission (VZE), perfectionnera son expertise technique pour l'approbation de nouvelles technologies de mesure commerciale et mettra en œuvre un nouveau programme d'inspection de ces appareils afin de protéger les intérêts de tous les Canadiens. Programme : Protection et promotion des marchés Secteur : Services axés sur le marché, le tourisme et la petite entreprise (SMTPE)	Indicateur de rendement : Nombre d'appareils de mesure commerciale de recharge et de ravitaillement approuvés au Canada. Point de départ : Automne 2020 — Lancement de la planification préliminaire et des besoins techniques de Mesures Canada pour l'approbation et l'inspection des appareils de mesure des VZE. Cible : À déterminer en fonction du financement et du succès des programmes de VZE (fédéraux, provinciaux) et du déploiement des VZE sur le marché canadien.	L'approbation des types de dispositifs de recharge des véhicules électriques (VE) et l'inspection des stations de recharge des VE protégeront les Canadiens et renforceront leur confiance dans les activités du marché en établissant des niveaux minimums d'exactitude et de conformité auxquels tous les exploitants de stations de recharge des VE devront se conformer. Cela favorisera la confiance des consommateurs, la croissance de la représentation des VZE sur le marché et la réduction des gaz à effet de serre. Mesures Canada, en collaboration avec les parties prenantes de l'industrie et d'autres administrations internationales, a élaboré des exigences relatives à l'approbation de type pour les chargeurs de VE de niveau 1 et de niveau 2 en courant alternatif et élabore actuellement des exigences pour les chargeurs de niveau 3+ en courant	Résultat de l'indicateur : Le résultat concernant le nombre d'appareils de mesure commerciale et de recharge et de ravitaillement approuvés au Canada n'est pas encore disponible et le sera d'ici l'automne 2025. Remarques : Depuis 2021, Mesures Canada développe l'infrastructure de son laboratoire technique afin d'avoir la capacité de tester et d'approuver les systèmes d'alimentation pour véhicules électriques. Mesures Canada a également élaboré et rédigé les spécifications techniques pour l'approbation et la vérification des systèmes d'alimentation pour véhicules électriques (SAVE) de niveaux 1 et 2 et la même chose est en cours pour les SAVE de niveau 3. Parallèlement, des programmes de dispense temporaire ont été mis en œuvre

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			continu. Des programmes de dispense temporaires ont également été mis en place pour permettre aux chargeurs de VE de facturer la quantité d'énergie (kWh) fournie pendant la charge d'un VE.	pour tous les SAVE déjà présents sur le marché.
		Indicateur de rendement : Nombre d'appareils de recharge et de ravitaillement conformes aux mesures commerciales sur le marché canadien. Point de départ : Automne 2020 — Lancement de la planification préliminaire et des besoins techniques de Mesures Canada pour l'approbation et l'inspection des appareils de mesure des VZE. Cible : À déterminer en fonction du financement et du succès des programmes de VZE (fédéraux, provinciaux) et du déploiement des VZE sur le marché canadien.	Cibles et ambitions pertinentes : <i>Cible 9.6.1 du CIC</i> - D'ici au 31 mars 2024, atteindre un total de 1000 chargeurs de VE, 22 stations de gaz naturel et 15 stations d'hydrogène le long des grands axes routiers, des corridors de fret et des principaux centres métropolitains (en cours de développement ou installés). <i>Cible 9.7.1 du CIC</i> - D'ici au 31 mars 2026, atteindre 20 000 chargeurs dans les lieux publics, sur les rues, dans les immeubles d'habitation, dans les commerces de détail et sur le lieu de travail (en cours de développement ou installés). <i>Indicateur 9.6.1 du CIC</i> - Nombre de bornes de recharge et de stations de ravitaillement à faibles émissions de carbone en cours de développement ou installées le long des grands axes routiers et dans les zones rurales et urbaines du Canada. <i>Indicateur 9.7.1 du CIC</i> - Nombre de bornes de recharge et de stations de ravitaillement à faibles émissions de	Résultat de l'indicateur : Le nombre d'appareils de mesure commerciale et de recharge et de ravitaillement conformes sur le marché canadien n'est pas encore disponible et le sera d'ici l'automne 2025. Remarques : En 2023-2024, Mesures Canada a également travaillé sur les carburants propres, en élaborant des spécifications pour la mesure de l'hydrogène et en évaluant l'équipement de ravitaillement et en mobilisant les intervenants canadiens (fabricants, industrie) et les organisations internationales.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			carbone en cours de développement ou installées dans les lieux publics, dans les rues, dans les immeubles d'habitation, dans les commerces de détail et sur le lieu de travail.	
Autre	Poursuivre la mise en œuvre du mandat du Carrefour de la croissance propre, qui consiste à aider les parties prenantes du secteur des technologies propres à s'orienter dans les initiatives et programmes fédéraux qui soutiennent l'innovation. Programme : Technologies propres et croissance propre	Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de clients du Carrefour de la croissance propre interrogés qui sont satisfaits de la qualité du service offert par le Carrefour. Point de départ : 70 % (2022) Cible : 70 % d'ici à la fin de 2026	RNCan et ISDE dirigent conjointement le Carrefour de la croissance propre afin d'offrir un point de contact unique aux producteurs et aux utilisateurs de technologies propres, de simplifier les services et l'accès aux connaissances et à l'expertise du gouvernement et d'améliorer l'échange d'information entre les ministères fédéraux. En aidant les acteurs des technologies propres à comprendre le système fédéral de soutien et de services par le biais de mobilisations et de collaborations, le Carrefour de la croissance propre les aide à faire passer leurs technologies du laboratoire aux marchés étrangers et soutient la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Le Canada encourage la recherche et l'innovation durables.	Résultat de l'indicateur : 75 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des clients du Carrefour de la croissance propre pour 2023 se sont déclarées satisfaites de la qualité des services.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Cible 9.5 du CMI - Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030.</i>	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de ISDE soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Feuille de route vers le béton carboneutre d’ici 2050 La feuille de route vers le béton carboneutre et le plan d’action pour 2030 ont été élaborés par un groupe de travail mixte industrie-gouvernement, dirigé conjointement par ISDE et l’Association canadienne du ciment. La	La mise en œuvre du <i>plan d’action de la feuille de route pour 2030</i> contribue à faire avancer : • Le Cadre d’indicateurs canadien	En 2023 et 2024, des efforts considérables ont été consacrés à l’élaboration du plan d’action de la feuille de route et au recensement des partenaires et des services clés pour faire avancer ces mesures. Pour contribuer à la réalisation de ces travaux, quatre comités techniques de mise en œuvre et un comité directeur au niveau des DG ont été créés sur la

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
feuille de route décrit les mesures de décarbonisation immédiates et à plus long terme visant à réduire les émissions dans l’ensemble de la chaîne de valeur du ciment et du béton et définit l’engagement du secteur à réaliser, de manière cumulative, des réductions d’émissions de gaz à effet de serre (GES) de 15 millions de tonnes au Canada d’ici 2030, avec des réductions supplémentaires continues de plus de 4 millions de tonnes de GES par an par la suite, attribuables à des activités de décarbonisation de base précises. Le plan d’action de la feuille de route définit les actions du gouvernement du Canada et de l’industrie qui visent à (1) stimuler le développement du marché canadien, (2) favoriser l’innovation et la transition au sein de l’industrie, et (3) positionner le Canada en tant que leader mondial. L’avancement des actions est contrôlé et fait l’objet d’un rapport annuel par l’intermédiaire d’un comité directeur et de quatre sous-comités de mise en œuvre, composés de représentants de l’industrie et du gouvernement.	- o Ambition du CIC : Le Canada encourage la recherche et l’innovation durables. - o Indicateur 9.1.1 du CIC : Proportion de l’innovation dans les technologies liées à l’environnement. - o Indicateur 9.2.1 du CIC : Concentration des dépenses intérieures brutes en matière de recherche et de développement. - o Indicateur 9.5.1 : Émissions de gaz à effet de serre par dollar de valeur ajoutée provenant de la production des éléments d’infrastructure. • <u>Le Cadre mondial d’indicateurs</u> - o Cible 9.4 du CMI : D’ici à 2030, moderniser l’infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l’environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	base des principaux domaines d’action de la feuille de route. Ces comités ont tenu une série de réunions qui ont contribué à créer une dynamique et à coordonner les efforts dès le début. Alors que nous sommes entrés dans la deuxième année de mise en œuvre de la feuille de route, ces quatre comités de mise en œuvre ont été regroupés au sein du comité directeur qui régit le processus de mise en œuvre afin de continuer à guider et à suivre les progrès. La prochaine réunion du comité directeur devrait se tenir à l’automne 2024. La Direction générale des technologies propres et de la croissance propre (DGTCP) travaille à la version définitive d’un rapport d’étape, rapport public qui évalue les progrès réalisés par rapport aux résultats attendus, en recueillant les contributions des principaux ministères fédéraux (CNRC, RNCan, ECCC, SCC, CCN, SPAC), ainsi que de nos partenaires industriels par l’intermédiaire de l’Association canadienne du ciment (ACC). Le rapport final devrait être publié sur la page Web ministérielle d’ISDE à l’automne 2024. La DGTCP continue de consulter les principaux ministères fédéraux et les organisations du portefeuille qui soutiennent ce travail, ainsi que l’industrie.
Programme du réseau d’innovation pour la cybersécurité Le Consortium national pour la cybersécurité (CNC), principal bénéficiaire du programme Réseau d’innovation pour la cybersécurité (RIC), augmente ses activités de recherche et développement en matière de cybersécurité et accroît la commercialisation de produits, de services et/ou de processus dans ce domaine.	Le RIC contribue à faire avancer : • <u>Le Cadre d’indicateurs canadien</u> - o Ambition du CIC : Le Canada encourage la recherche et l’innovation durables. • <u>Le Cadre mondial d’indicateurs</u> - o Cible 9.5 du CMI : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l’innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d’habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d’ici à 2030.	Les résultats seront disponibles lorsque les projets de recherche et développement et de commercialisation seront en cours.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Réseau GREEN de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) continuera à collaborer avec le réseau GREEN de de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (l'OMPI) pour promouvoir l'innovation et la diffusion des technologies vertes. L'OPIC contribuera à la croissance propre en renforçant la présence canadienne dans le domaine des technologies propres au sein du réseau GREEN. Le réseau GREEN de l'OMPI facilite les relations et les transactions commerciales en mettant en relation les fournisseurs et les demandeurs de technologies vertes grâce à sa base de données en ligne et à ses initiatives de rapprochement.	La collaboration de l'OPIC avec le réseau Green contribue à faire avancer : • <u>Le Cadre d'indicateurs canadien</u> - o Ambition du CIC : Le Canada encourage la recherche et l'innovation durables. - o Cible 9.1.1 du CIC : Proportion de l'innovation dans les technologies liées à l'environnement. • <u>Le Cadre mondial d'indicateurs</u> - o Cible 9.5 du CMI : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030.	Le Réseau GREEN est une initiative de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle qui encourage l'innovation et la diffusion de solutions respectueuses de l'environnement dans le monde entier depuis une décennie. Il sert de marché pour les technologies vertes, mettant en relation les fournisseurs et les demandeurs afin de promouvoir le développement durable. La plateforme a eu 10 ans en 2023, et à cette occasion, on a souligné son rôle dans la facilitation de l'échange de technologies vertes à l'échelle mondiale. En tant que partenaire du Réseau GREEN de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'OPIC participe au conseil consultatif du Réseau GREEN, qui oriente les activités du Réseau en tant qu'organe de consultation et de conseil. L'OPIC a assisté à la réunion annuelle du conseil consultatif qui s'est tenue le 2 novembre 2023. La réunion a porté sur les orientations futures du Réseau GREEN de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Les discussions ont porté sur des sujets tels que la gestion des connaissances, les projets d'accélération, la mise en relation, les finances, la communauté et les partenariats, ainsi que la communication. La réunion du conseil consultatif a fait suite au symposium organisé le 1^{er} novembre 2023 à l'occasion du 10^e anniversaire du Réseau GREEN de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, auquel l'OPIC a également participé. Le symposium s'est concentré sur l'accélération du déploiement des technologies vertes pour lutter contre les changements climatiques, en soulignant que de nombreuses solutions technologiques efficaces existent déjà. Les discussions ont notamment porté sur le rôle des droits de propriété intellectuelle (DPI) dans l'innovation, les avis étant partagés sur la question de savoir si les droits de propriété intellectuelle (DPI) constituent un obstacle ou un catalyseur. L'événement a également porté sur la nécessité de renforcer les capacités afin de mettre en adéquation les régimes mondiaux de DPI avec les efforts d'atténuation des changements climatiques.
Office de la propriété intellectuelle du Canada L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) améliorera la compréhension du paysage des technologies propres avec la publication sur son site web d'un blog sur le défi "Matériaux pour combustibles propres "du	Le travail de l'OPIC pour améliorer la compréhension du paysage des technologies propres au Canada contribue à faire avancer : • <u>Le Cadre d'indicateurs canadien</u>	L'OPIC a achevé l'élaboration d'une étude analytique de la propriété intellectuelle sur les technologies propres en collaboration avec le CNRC. Les résultats de l'étude ont été présentés lors de la 5^e Conférence annuelle de l'OPIC sur la recherche et les données en PI, ainsi qu'à RNCan lors de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022, afin de souligner

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Conseil national de la recherche (CNR), y compris une stratégie de recherche de brevets. Ce rapport présente les tendances canadiennes et mondiales en matière de brevets déposés par des institutions internationales et canadiennes pour deux axes de recherche, la conversion du CO2 et la production d'hydrogène, sur une période de 20 ans (2001-2020). L'OPIC continuera également à améliorer sa compréhension du paysage des technologies propres au Canada en développant des indicateurs liés aux sous-technologies présentant un intérêt pour le gouvernement du Canada, telles que définies dans l'Enquête sur les biens et services environnementaux.	- o Ambition du CIC : Le Canada encourage la recherche et l'innovation durables. • <u>Le Cadre mondial d'indicateurs</u> - o Cible 9.5 du CMI : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030.	l'importance de la gestion de la propriété intellectuelle parmi les employés pour les intervenants des technologies propres qui les concernent. Voici quelques-unes des principales conclusions du blogue : • À l'échelle mondiale, les institutions du monde entier ont breveté près de 4 000 inventions pour la production de H₂ entre 2001 et 2020, alors que le nombre d'inventions brevetées pour la conversion du CO₂ était nettement inférieur, soit 623 inventions brevetées. • Le nombre plus élevé d'inventions brevetées au niveau mondial, associé à une croissance stagnante d'une année sur l'autre, permet de croire que la production de H₂ a un axe de recherche relativement plus mature du point de vue de l'innovation. En revanche, la conversion du CO₂ semble être encore émergente en raison de sa croissance significative au cours des dernières années. • À l'échelle mondiale, les institutions japonaises sont en tête sur le plan des inventions brevetées relatives à la production de H₂, tandis que les institutions américaines sont en tête pour la conversion du CO₂. Les institutions canadiennes représentent environ 2 à 3 % du nombre total d'inventions brevetées pour les deux axes de recherche. • Au Canada, la plupart des inventions brevetées sont concentrées dans l'Ouest du pays, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique étant respectivement les chefs de file de la production de H₂ et de la conversion du CO₂.



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

ISDE veille à ce que le monde des entreprises au Canada reflète la diversité du pays grâce à des programmes comme le Fonds pour l'entrepreneuriat des communautés noires, la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat et [Futurpreneur](#). ISDE est également fermement résolu à appuyer la réconciliation avec les Autochtones et la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, notamment en favorisant une participation accrue des peuples autochtones à l'économie au moyen de financements ciblés, comme le Fonds pour le tourisme autochtone, et en œuvrant à la promotion d'un système de propriété intellectuelle plus inclusif pour les peuples autochtones dans le cadre du [Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#).

ISDE fait également preuve de leadership dans la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de la fonction publique fédérale elle-même, notamment en fixant des objectifs pour atteindre ou dépasser la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres des minorités visibles. De plus, les programmes d'ISDE appliqueront une optique d'ACS Plus par la mise en œuvre d'un cadre pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). Les programmes intégreront les exigences de l'EDI de manière à promouvoir la participation des groupes sous-représentés aux opérations, aux activités et à la gouvernance du réseau, en particulier dans les comités de sélection des projets et dans la composition des conseils d'administration et de la haute direction.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Promouvoir un système de PI plus inclusif pour les peuples autochtones dans le cadre de la mesure 101 du plan d'action de la loi relative à la Déclaration des Nations Unies. Programme : Propriété intellectuelle	Indicateur de rendement : Coopération et consultations avec les partenaires autochtones. Point de départ : 0 (2023) Cible : De 1 à 3 consultations d'ici à 2025	ISDE s'engage en faveur de la réconciliation, de la reconnaissance des droits des Autochtones et de la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>, qui comprend une révision des régimes nationaux de propriété intellectuelle. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cible 10.2 du CMI</i> - D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. <i>Cible 10.4 du CMI</i> - Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire,	Résultat de l'indicateur : Aucun résultat n'est disponible pour l'instant. Les résultats seront disponibles une fois que les consultations auront commencé, ce qui est prévu pour 2025. Remarques : ISDE et Patrimoine canadien travaillent actuellement en partenariat à l'élaboration d'un plan stratégique visant à soutenir la consultation et la coopération en 2025 pour développer les priorités de la mesure 101 du plan d'action.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.	
	Promouvoir un système de propriété intellectuelle (PI) plus inclusif pour les peuples autochtones en sensibilisant à la PI par le biais du Programme de propriété intellectuelle autochtone (PPAI). Programme : Propriété intellectuelle	Indicateur de rendement : Pourcentage (%) des fonds disponibles distribués annuellement par le biais du PPAI. Point de départ : 98% (2022-2023) Cible : 95% des fonds IIPP disponibles sont distribués chaque exercice financier.	La subvention du PPAI est conçue pour soutenir l'engagement accru des peuples autochtones du Canada dans le système de PI. Cette subvention permet aux organisations autochtones éligibles de participer aux sessions de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, aux initiatives et aux projets à petite échelle liés à la propriété intellectuelle, au savoir autochtone et aux expressions culturelles autochtones. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cible 10.2 du CMI</i> - D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Résultat de l'indicateur : Au total, 144 607 \$ de subventions ont été accordés à quatre organisations autochtones, ce qui représente plus de 96 % des fonds disponibles.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Cible 10.4 du CMI</i> - Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.	

Thème de la cible : Prendre des mesures contre les inégalités

Cible : Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d’une minorité visible (président du Conseil du Trésor).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans la fonction publique fédérale	Continuer de mettre en œuvre une perspective d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans la stratégie de gestion des personnes de l'OPIC pour veiller à ce que les groupes visés par l'équité en matière d'emploi (EE), y compris les femmes et d'autres groupes, soient représentés à tous les niveaux de l'organisme et représentatifs de la population canadienne desservie par l'OPIC. Programme : Propriété intellectuelle	Indicateur de rendement : Augmentation de la représentation de la main-d'œuvre visée par l'EE, en particulier les femmes, les populations autochtones et les personnes en situation de handicap. Point de départ : EE à l'OPIC au 4^e trimestre 2022-2023 : - Les femmes : 49,5 % - Les populations autochtones : 1,4 % - Les personnes en situation de handicap : 4 % Cible : Respecter la disponibilité sur le marché du travail (DMT) tous les trimestres.	La stratégie de gestion des personnes de l'OPIC soutient un lieu de travail plus équitable, plus diversifié, plus inclusif et plus accessible en adoptant une approche de recrutement sans obstacle afin d'améliorer la représentation des groupes visés par l'EE et d'offrir aux employés des groupes visés par l'EE des possibilités équitables de perfectionnement en leadership. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cibles 10.4 du CMI</i> - Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.	Résultat de l'indicateur : Représentation des groupes visés par l'EE à l'OPIC au 4^e trimestre 2023-2024 : Femmes : 52,1 % Peuples autochtones : 1,4 % Personnes en situation de handicap : 5,1 % Remarques : L'OPIC a poursuivi ses efforts et a fait des avancées significatives dans la mise en œuvre d'une optique d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans sa stratégie de gestion des personnes. Cet engagement permanent garantit que les groupes visés par l'EE, y compris les femmes et les autres communautés sous-représentées, sont adéquatement représentés à tous les niveaux de l'organisation. Notre objectif est de refléter la diversité de la population canadienne desservie par l'OPIC.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « **Faire progresser la réconciliation avec les peuples Autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Soutenir le développement économique et l’entrepreneuriat au sein des communautés Autochtones	Aider le secteur du tourisme autochtone à se remettre de la pandémie et à se positionner en vue d’une croissance durable et à long terme grâce au Fonds pour le tourisme autochtone : volet micro et petites entreprises. Programme : Programme tourisme	Indicateur de rendement : Valeur des investissements dans les entreprises touristiques autochtones. Point de départ : Nouveau programme (2023-2024) Cible : 8 millions de dollars d’ici à la fin de l’exercice 2024-2025.	Le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone vise à soutenir la reprise et la croissance de l’industrie touristique autochtone au-delà des niveaux pré-pandémiques, tout en faisant progresser la réconciliation. Les indicateurs de rendement de cette initiative se concentrent sur la mesure des résultats du programme liés à l’accès des entreprises autochtones au programme, à la reprise économique post-pandémique et à la croissance des entreprises touristiques autochtones individuelles et de l’industrie touristique autochtone. Cette action contribue au développement économique et à l’esprit d’entreprise dans les communautés autochtones. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Cible 10.2 du CMI</i> - D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe,	Résultat de l’indicateur : En 2023-2024, 3,6 millions de dollars ont été distribués à 145 entreprises touristiques autochtones au Canada. Le Fonds pour le tourisme autochtone est alimenté par <u>deux volets de 10 millions de dollars</u> : - le volet micro et petites entreprises, qui a été lancé en novembre 2023; - le volet des expériences touristiques autochtones emblématiques, qui a été élaboré mais n’a pas été mis en œuvre en 2023-2024 et qui fera l’objet d’un rapport au cours du prochain exercice financier. Le volet micro et petites entreprises, lancé en novembre 2023, est mis en œuvre par l’Association touristique autochtone du Canada (ATAC) et renforcera les capacités des micro et petites entreprises et organisations touristiques autochtones afin de les aider à se remettre de l’incidence de la COVID-19 et à se

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	développer. Pour ce faire, le volet micro et petites entreprises prévoit investir 25 000 \$ par entreprise/organisation afin de surmonter les obstacles qui les empêchent de mener à bien leurs activités, d’accueillir les visiteurs et d’exporter.
		Indicateur de rendement : Nombre d’entreprises touristiques autochtones bénéficiant d’un financement au titre du Fonds pour le tourisme autochtone. Point de départ : Nouveau programme (2023-2024) Cible : 320 en 2023-2024 et 2024-2025		Résultat de l’indicateur : En 2023-2024, 3,6 millions de dollars ont été distribués à 145 entreprises touristiques autochtones au Canada. Remarques : La réalisation du volet micro et petites entreprises est en bonne voie et devrait permettre de déboursier l’intégralité des 8 millions de dollars avant le 31 mars 2025. Les deux volets du Fonds pour le tourisme autochtone contribuent à l’autodétermination économique des communautés autochtones et soutiennent le développement économique et l’entrepreneuriat. Le tourisme autochtone est un outil puissant dans les efforts de réconciliation du Canada. Il offre des occasions économiques aux peuples autochtones et leur permet de défendre

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				leurs droits inhérents tout en partageant leurs cultures, leurs histoires et leurs récits de manière authentique et respectueuse avec les Canadiens et les visiteurs de l'étranger.
Mettre en œuvre le Défi 50-30	Exploiter le pouvoir des organismes de diversité du Canada et soutenir les organisations dans la mise en place d'une main-d'œuvre plus équitable et plus inclusive par le biais du Défi 50-30. Programme : Programme de soutien aux entrepreneurs sous-représentés	Indicateur de rendement : Nombre d'organismes (en fonction de la taille, de la zone géographique, du secteur) qui s'inscrivent au Défi 50-30. Point de départ : 2 138 organismes se sont engagés à soutenir le Défi 50 - 30 (depuis décembre 2020). Cible : S.O. ¹	L'action ministérielle offre des mesures, des stratégies et des recommandations concrètes pour intégrer la diversité, l'équité et l'inclusion dans les organismes canadiens et réduire globalement les inégalités au Canada. Cibles et ambitions pertinentes : Ambition du CIC - Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. Indicateur 10.1.1 du CIC - Coefficient de Gini ² Cible 10.2 du CMI - D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Résultat de l'indicateur : 572 organisations selon la taille, l'emplacement géographique et le secteur qui s'engagent à relever le Défi 50-30 en 2023-2024. Par taille : 1-99 employés : 2 200 100-499 employés : 184 - Plus de 500 employés : 156 Par emplacement : - Ontario : 1 300 - Pacifique : 413 - Prairies : 341 - Québec : 313 - Atlantique : 194 Par secteur : - Entreprises : 1 300 - Sans but lucratif : 1 100 - Universitaire : 105 - Autres : 45

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				Remarque : Grâce à des outils, des ressources en ligne et un soutien individuel, le Défi 50-30 vise à accroître la représentation et l'inclusion de groupes diversifiés au sein des conseils d'administration ou de la haute direction d'organisations dans tout le Canada.
Soutenir l'entrepreneuriat et le développement communautaire au sein des communautés noires	Par l'intermédiaire du Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires (PECN), ISDE compte aider les propriétaires d'entreprise et les entrepreneurs noirs à faire croître leurs affaires et à réussir dès aujourd'hui et à l'avenir. Programme : Programme de soutien aux entrepreneurs sous-représentés	Indicateur de rendement : Nombre d'entrepreneurs et de propriétaires d'entreprise noirs canadiens bénéficiant de services financiers et non financiers par le PECN. Point de départ : Le fonds de prêts du PECN a déboursé plus de 17 millions de dollars pour 180 prêts (2022-2023). Le Fonds pour l'écosystème, administré par les organismes de développement régional (ODR), a investi 100 millions de dollars pour soutenir quarante-quatre (44) organismes sans but lucratif dans tout le pays (2021-2023), qui ont fourni des services à plus de 5 000 entreprises dirigées par des Noirs canadiens.	En fournissant un soutien ciblé pour aider les entrepreneurs et les propriétaires d'entreprise noirs à accéder aux capitaux et aux services d'aide aux entreprises, le Canada réduira les obstacles systémiques auxquels est confronté ce groupe cible, tout en améliorant la durabilité globale et les avantages économiques et sociaux plus larges. Le PECN représente un investissement de 265 millions de dollars, dont un engagement de 130 millions de dollars de la Banque de développement du Canada. L'investissement vise à fournir un soutien ciblé pour aider les entrepreneurs et les propriétaires d'entreprise noirs à accéder aux capitaux et aux services de soutien aux entreprises, tout en jetant les bases d'une recherche sur l'état de l'entrepreneuriat noir au Canada.	Résultat de l'indicateur : 176 bénéficiaires de prêts ont été approuvés pour un montant total de 15,7 millions de dollars en 2023-2024. Remarque : Le Fonds de prêts pour l'entrepreneuriat des communautés noires est administré par la Fédération africaine canadienne économique (FACE). Fonds pour l'écosystème du PECN • 7 942 entreprises en 2023-2024 Remarque : Le Fonds pour l'écosystème du PECN est dirigé par les agences de développement régional, qui financent des organisations sans but lucratif qui proposent des formations, des mentorats et d'autres services de soutien aux entrepreneurs et propriétaires d'entreprise noirs.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Cible : Maintenir le niveau de référence ou augmenter le nombre de bénéficiaires recevant une aide chaque année.	Cibles et ambitions pertinentes : <i>Cible 10.2 du CMI</i> - D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	

¹Cible non disponible.
² Le coefficient de Gini est un nombre compris entre zéro et un qui mesure le degré relatif d’inégalité dans la distribution des revenus.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 10 – Inégalités réduites

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de ISDE soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Service de croissance accélérée Le Service de croissance accélérée (SCA) aide les entrepreneurs et les entreprises à accéder au soutien dont ils ont besoin pour croître et prendre de l’expansion. Qu’il s’agisse d’une entreprise bien établie et en pleine croissance ou d’une jeune entreprise à fort potentiel, les conseillers en innovation du SCA peuvent les aider à trouver et à tirer parti de tout ce que	Le SCA contribue à faire avancer : - Le Cadre d’indicateurs canadien - Ambition du CIC : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. - Le Cadre mondial d’indicateurs	En 2023-2024, le SCA a fourni à 147 des entreprises les plus prometteuses du Canada un soutien personnalisé au moyen de son Service de croissance pour les aider à gagner du temps et à se développer encore plus rapidement afin de créer des emplois de qualité pour les Canadiens. 29,3 % de ces entreprises étaient détenues par des femmes et 24,5 % par des membres de groupes sous-représentés.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
le gouvernement peut faire pour eux, du soutien à la recherche au financement en passant par l’expertise sur les marchés étrangers. Le SCA a récemment embauché des conseillers en innovation pour travailler exclusivement avec les entreprises autochtones.	o Cible 10.2 du CMI : D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Le SCA a également fourni des services de conseil à 1 852 autres petites et moyennes entreprises canadiennes afin de promouvoir l’inclusion économique de tous les entrepreneurs. 15,4 % de ces entreprises étaient détenues par des femmes et 16,4 % par des membres de groupes sous-représentés. Remarque : La catégorie des « groupes sous-représentés » comprend les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones, les communautés noires ou autres communautés racisées et les personnes 2ELGBTQ.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

ISDE prend des mesures importantes pour rendre ses activités plus écologiques, conformément à la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) du gouvernement fédéral. Ces mesures comprennent des travaux visant à détourner les déchets des décharges et à promouvoir des pratiques d’achat écologiques, à réduire les émissions provenant des biens immobiliers et à transformer le parc automobile du ministère en véhicules à zéro émission.

Bien que principalement locataire, ISDE possède deux ensembles de biens immobiliers : un réseau national de surveillance à distance du spectre et le campus de la baie Shirleys qui comprend plusieurs immeubles d’ISDE. Par l’intermédiaire de diverses unités opérationnelles, ISDE possède et exploite également un parc d’environ 300 véhicules.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement	ISDE continuera à détourner les déchets des décharges en mettant en œuvre le programme Ordinateurs pour les écoles et plus (OPE+). Programme : Combler le fossé numérique	Indicateur de rendement : Nombre d'ordinateurs remis à neuf distribués Point de départ : 58 805 (2022-2023) Cible¹ : • Exercice 2023-2024 : 60 000 • Exercice 2024-2025 : 60 000 • Exercice 2025-2026 : 60 000 • Exercice 2026-2027 : 60 000	Le programme OPE+ coopère avec des partenaires dans tout le Canada pour prolonger la durée de vie utile des biens du gouvernement fédéral et d'autres donateurs par la remise à neuf et la redistribution aux écoles, aux bibliothèques, aux organismes sans but lucratif, aux communautés autochtones et aux Canadiens à faible revenu. Prolonger la durée de vie utile des appareils réduit l'empreinte écologique du gouvernement fédéral et de ses partenaires donateurs. En outre, lorsque la remise à neuf n'est pas possible, le programme facilite le recyclage des ordinateurs par l'intermédiaire d'organismes de recyclage agréés, ce qui réduit encore l'utilisation de l'espace des décharges, crée moins d'émissions chimiques toxiques et encourage la réutilisation des matières premières pour d'autres produits, réduisant ainsi l'empreinte écologique du gouvernement fédéral. Le programme OPE+ contribue à la réalisation des cibles et objectifs canadiens et mondiaux en	Résultat de l'indicateur : Nombre d'appareils remis à neuf (y compris les ordinateurs) distribués : 75 167 (2023- 2024). Remarques : Le programme a dépassé son objectif de 60 000 ordinateurs.

		Indicateur de rendement : Tonnage d’ordinateurs, d’ordinateurs portables, d’écrans, d’imprimantes et d’autres équipements réutilisés dans le cadre du processus de remise à neuf. Point de départ : 465 tonnes (2022-2023) Cible : 1 300 tonnes sur 4 ans (2023-2024 à 2026-2027¹)	matière de lutte contre les changements climatiques, car la prolongation de la durée de vie utile des appareils est le moyen le plus efficace de réduire leur impact global sur l’environnement. Il permet également de fournir des ordinateurs dans le cadre de l’initiative « Familles branchées ». Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens consomment de manière durable. <i>Cible 12.5 du CMI</i> - D’ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Résultat de l’indicateur : Quantité de déchets réacheminés des sites d’enfouissement grâce aux appareils, y compris le tonnage d’ordinateurs, d’ordinateurs portables, d’écrans, d’imprimantes et d’autres équipements remis à neuf et réutilisés : 693 980 livres ou 347 tonnes (2023-2024) Remarques : Le programme est en bonne voie pour atteindre son objectif de 1 300 tonnes réacheminées sur quatre ans.
--	--	---	---	--

¹ Remarque : L’évolution du matériel informatique a conduit à des appareils plus petits et plus légers, ce qui a entraîné une réduction des tonnes de déchets détournés au moyen du programme, mais pas une réduction du nombre total d’équipements informatiques remis à neuf distribués.

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement	Les déchets de construction et de démolition (le cas échéant) provenant de la mise hors service des sites de télésurveillance du spectre d'ISDE seront détournés des sites de décharge lorsque cela sera possible d'un point de vue pratique et économique. Programme : Spectre et télécommunications	Indicateur de rendement : Pourcentage (%) en poids des déchets de construction et de démolition détournés de la mise hors service des sites de télésurveillance du spectre. Point de départ : S.O.¹ Cible : D'ici 2030, ISDE détournera de la mise en décharge au moins 90 % en poids de tous les déchets de construction et de démolition.	Les exigences en matière de valorisation des déchets seront publiées dans les appels d'offres appropriés, les soumissionnaires étant tenus d'indiquer la quantité de déchets qu'ils seront en mesure de valoriser et la manière dont ils y parviendront. L'objectif est de valoriser au moins 90 % en poids de tous les déchets de construction et de démolition et de s'efforcer d'atteindre 100 % d'ici à 2030 en réduisant au minimum les produits chimiques et matériaux dangereux et nocifs pour l'environnement utilisés et mis au rebut dans le cadre des activités liées aux biens immobiliers. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Cible 12.5 du CMI</i> - D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Résultat de l'indicateur : 100 % des déchets de construction et de démolition (métal) ont été réacheminés, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de l'indicateur de rendement. Remarques : La mise hors service des sites de télésurveillance du spectre en 2023-2024 a entraîné l'enlèvement de trois tours d'antenne (en métal) qui ont toutes été détournées de la mise en décharge grâce au recyclage.

¹En fonction des exigences uniquement. Au cours du processus d'aliénation des biens immobiliers, lorsqu'un site contaminé est recensé et qu'un assainissement est recommandé (pas annuellement/constamment).

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	100 % des nouveaux véhicules légers achetés par ISDE seront des véhicules à zéro émission¹ (VZE) Programme : Services internes, Systèmes ministériels des finances, Direction générale des approvisionnements, Gestion des contrats et du matériel	Indicateur de rendement : Pourcentage (%) des nouveaux véhicules légers qui sont des VZE. Point de départ : 11,4 % (1^{er} avril 2023) Cible : Faire en sorte que 100 % des nouveaux véhicules légers achetés par ISDE soient des VZE à chaque année¹.	La politique d’ISDE en matière de véhicules terrestres écologiques définit les conditions requises pour que tous les nouveaux véhicules légers achetés soient des VZE. Cela va dans le sens de l’objectif 12 de la SFDD et de l’objectif d’un approvisionnement carboneutre. La politique s’aligne également sur la Stratégie pour un gouvernement vert, qui prévoit qu’au moins 75 % des nouveaux achats de véhicules légers du parc automobile seront des VZE ou des véhicules hybrides, l’objectif étant que le parc automobile léger du gouvernement fédéral soit composé à 100 % de VZE d’ici à 2030. La priorité doit être donnée à l’achat de VZE. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens consomment de manière durable. <i>Cible 12.7 du CMI</i> - Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Résultat de l’indicateur : 100 % des nouveaux véhicules légers achetés en 2023-2024 étaient des VZE. En 2023-2024, 27,9 % des véhicules légers du parc d’ISDE sont des VZE. Remarques : ISDE a atteint l’objectif, les 48 véhicules légers achetés au cours de l’exercice 2023-2024 étaient tous des VZE.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	Exiger de toutes les autorités contractantes et acheteuses qu'elles suivent une formation sur les achats écologiques avec l'École de la fonction publique du Canada (EFPC). Programme : Services internes, Systèmes ministériels des finances, Direction générale des approvisionnements, Gestion des contrats et du matériel	Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de nouveaux employés qui suivent le cours C215 sur les achats écologiques donné par l'EFPC. Point de départ : 100 % (31 mars 2015) Cible : Ainsi, 100 % des nouveaux spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel d'ISDE suivent la formation sur les achats écologiques chaque exercice financier.	En obligeant les employés à suivre une formation sur les achats écologiques, le soutien à l'approvisionnement écologique sera renforcé. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens consomment de manière durable. <i>Cible 12.7 du CMI</i> - Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Résultat de l'indicateur : Au cours de l'exercice 2023-2024, 100 % des nouveaux spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel d'ISDE ont suivi la formation sur les achats écologiques proposée par l'École de la fonction publique du Canada.

	Faire participer les principales parties prenantes à l'élaboration de critères d'approvisionnement écologique pour les futurs contrats attribués par ISDE (à l'exclusion des contrats attribués par Services publics et marchés publics Canada [PSC] ou Services partagés Canada [SSC]), y compris pour l'inclusion dans les étapes d'appel d'offres et d'évaluation. ISDE évaluera s'il serait possible de mettre au point une méthode pour rendre compte de l'indicateur de rendement. Programme : Services internes, Systèmes ministériels des finances, Direction générale des approvisionnements, Gestion des contrats et du matériel	Indicateurs de rendement : <u>Année 1</u> - Établissement de critères d'approvisionnement écologique pour les futurs marchés passés par ISDE (à l'exclusion de SPAC ou SPC). <u>Années 2 et 3</u> - Pourcentage (%) des contrats d'ISDE qui incluent des critères d'achats écologiques chaque année. Point de départ : Aucun critère d'approvisionnement écologique n'est actuellement inclus dans les contrats émis par ISDE (1^{er} avril 2023). Cibles : <u>Année 1</u> - D'ici le 31 mars 2024, faire en sorte que les critères d'approvisionnement écologique d'ISDE soient finalisés et approuvés par toutes les parties prenantes clés. En outre, une méthodologie de rapport sera créée pour permettre la collecte des données. <u>Années 2 et 3</u> - À partir du 1^{er} avril 2024, faire en sorte que 100 % des contrats émis par ISDE incluent des critères d'approvisionnement écologique.	L'inclusion de critères d'approvisionnement écologique pour les futurs achats émis par ISDE (hors SPAC ou SPC)² renforcera les achats écologiques et contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les biens et services qui ont un impact environnemental élevé. Cette mesure ministérielle s'aligne sur la Stratégie fédérale pour un gouvernement vert, qui prévoit que le gouvernement du Canada facilitera la transition vers une économie circulaire et carboneutre grâce à des achats écologiques qui comprennent des principes d'évaluation du cycle de vie et l'adoption de technologies propres et de produits verts. services en incluant des critères qui traitent de la réduction des émissions de GES, des plastiques durables et des avantages environnementaux plus larges dans les achats par les ministères de biens et services qui ont un impact environnemental élevé Cibles et ambitions pertinentes : Ambition du CIF - Les Canadiens consomment de manière durable GIF Target 12.7 - Promouvoir des pratiques de passation des marchés publics durables, conformément aux politiques et priorités nationales	Résultat de l'indicateur: Année 1 : L'établissement de critères d'approvisionnement écologique pour les futurs marchés d'ISDE (à l'exclusion des contrats émis par SPAC ou CCN) sera finalisé et approuvé par tous les principaux intervenants d'ici le 31 mars 2024. Remarques: De plus, ISDE intégrera toutes les futures clauses environnementales standard fournies par SPAC pour les contrats de biens émis sous son autorité lorsque les outils de SPAC ne sont pas utilisés.
--	---	---	---	--

¹ Là où les véhicules sont disponibles et où les besoins opérationnels le permettent.

²Remarque : La majorité des contrats d'ISDE sont émis par SPAC et SPC et ces contrats contiennent déjà des critères d'approvisionnement écologique.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Collaborer avec des partenaires du secteur des transports	Soutenir le développement d'un écosystème national de batteries zéro émission au Canada par l'intermédiaire de l'Accélérateur net-zéro (ANZ) du Fonds stratégique pour l'innovation (FSI). Programme : Programme d’innovation des entreprises	Indicateurs de rendement : La croissance moyenne de l'emploi d'une année sur l'autre pour les bénéficiaires de financement des volets 1 à 3 du FSI pour l'innovation dont les projets relatifs aux batteries et aux véhicules à émission zéro sont en cours de réalisation dépasse la croissance moyenne de l'emploi d'une année sur l'autre avant le projet¹. Point de départ : Taux de croissance de l'emploi de 6,2 % d'une année sur l'autre (2021)¹. Cible : Plus de 6,2 % de croissance de l'emploi d'une année sur l'autre pour les bénéficiaires des volets 1 à 3 du FSI ayant des projets de batteries et de véhicules à émission zéro en phase de travail.	Le FSI fournit des investissements transformateurs dans tous les secteurs de l'économie afin d'aider le Canada à prospérer dans une économie mondiale fondée sur la connaissance. L'une des initiatives du FSI est l'ANZ. L'initiative ANZ invite les entreprises canadiennes tournées vers l'avenir à contribuer aux efforts de leadership mondial du Canada en atteignant son objectif ambitieux de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % d'ici à 2030, et de parvenir à l'objectif net zéro d'ici à 2050. Une autre priorité du programme est de soutenir la création d'un écosystème et d'une chaîne d'approvisionnement nationaux pour les batteries au Canada. En s'appuyant sur l'avantage du Canada, qui dispose de minéraux essentiels en abondance et d'un secteur automobile solide, les investissements du FSI jettent les bases d'une capacité nationale de	Résultat de l'indicateur : Depuis le lancement de l'Accélérateur net zéro, des investissements substantiels ont été réalisés dans des projets de production de batteries et de véhicules électriques du FSI, notamment par Powerco (Volkswagen) et Stellantis. Ces projets en étant encore à leur stade initial, les données pluriannuelles nécessaires au calcul de cet indicateur ne sont pas encore disponibles. En 2025, le FSI devrait disposer d'un nombre plus important de projets avec des données sur l'emploi d'une année sur l'autre pour rendre compte de cet indicateur.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			fabrication de véhicules à zéro émission et de batteries au Canada. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens consomment de manière durable. <i>Cible 12.1 du CIC</i> - Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040	

¹L'indicateur consiste à calculer le taux de croissance de l'emploi dans l'ensemble de l'entreprise, à partir d'une base de référence de trois ans avant le projet, jusqu'à un moment donné de la phase de travail d'un projet. La moyenne de ce taux de croissance est ensuite calculée pour l'ensemble des projets du FSI/ANZ. Le point de départ est basé sur un an de données préliminaires provenant de 6 projets de l'ANZ (2021), et est sujet à changement car les données sur les projets de batteries et de véhicules à zéro émission ne sont pas encore disponibles. Les données sont susceptibles d'être modifiées au fur et à mesure qu'elles sont collectées.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de de l’SDE soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Bureau de la concurrence Le Bureau de la concurrence a recours à l’application de la loi et à des campagnes d’information pour informer les consommateurs canadiens sur l’écoblanchiment et les déclarations environnementales, ainsi que les entreprises sur leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i>, de la <i>Loi sur l’emballage et l’étiquetage des produits de consommation</i> et de la <i>Loi sur l’étiquetage des textiles</i> en ce qui a trait à ces sujets. Le Bureau publie des messages sur les médias sociaux contenant des exemples précis de choix durables pour les consommateurs, comme des exemples de ce à quoi peut ressembler l’écoblanchiment, ce à quoi il faut faire attention dans des secteurs industriels particuliers, et comment les consommateurs peuvent tirer parti de politiques favorables à la concurrence, comme le « droit à la réparation ». Le Bureau publie également des messages sur les médias sociaux destinés aux entreprises afin de promouvoir leur conformité avec les lois appliquées par le Bureau en ce qui concerne les déclarations environnementales.	Le Bureau de la concurrence contribue à faire avancer : • <u>Le Cadre d’indicateurs canadien</u> - o Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de manière durable. • <u>Le Cadre mondial d’indicateurs</u> - o Cible 12.8 du CMI : D’ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	Au cours de l’exercice 2023-2024, le Bureau de la concurrence a publié 11 messages sur l’écoblanchiment sur Facebook et LinkedIn, et 18 messages sur Twitter (maintenant X). La mobilisation sur LinkedIn et Facebook a augmenté de 85 % et de 230 % pour nos publications sur l’écoblanchiment. La mobilisation sur Twitter a diminué de 26 % (raison inconnue et très probablement attribuable à des changements d’algorithme). Cependant, toutes les plateformes ont connu des augmentations (Facebook : +40 %, LinkedIn : +2 700 %, Twitter +55 %) dans les clics sur les liens qui ont dirigé les utilisateurs vers des informations sur l’écoblanchiment sur le site Web du Bureau de la concurrence.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

ISDE appuie fermement le programme climatique du Canada et son engagement à réduire les émissions de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030 et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. ISDE continuera d'aider les entreprises canadiennes à élaborer et à mettre en œuvre des solutions de technologies propres compétitives à l'échelle mondiale qui permettent de relever les défis environnementaux liés aux changements climatiques et de faire croître l'économie grâce à ses programmes phares, comme l'initiative Accélérateur net zéro (ANZ) du Fonds stratégique pour l'innovation et Technologies du développement durable Canada. L'ANZ facilite les investissements stratégiques pour obtenir d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) à court terme et fait progresser les objectifs plus vastes du Canada en matière de technologies propres, en collaboration avec les ministères partenaires, afin d'aider le Canada à atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2050, tout en stimulant la croissance économique et en renforçant la résilience climatique.

ISDE s'est également engagé à réduire les émissions de GES provenant de ses biens immobiliers et de son parc automobile, conformément aux exigences de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) du gouvernement fédéral.

Thème de la cible : Adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets

Cible : Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d’ici 2030, et parvenir à la carboneutralité d’ici 2050 (ministre de l’Environnement et du Changement climatique avec l’appui de tous les autres ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Poursuivre la mise en œuvre des plans et des mesures climatiques du Canada	Continuer à soutenir les entreprises canadiennes dans leurs efforts de développement et de démonstration de nouvelles technologies environnementales qui s’attaquent aux problèmes environnementaux, comme le changement climatique et la pollution de l’air, de l’eau et des sols, par l’intermédiaire de Technologies du développement durable Canada (TDDC). Programme : Technologies propres et croissance propre	Indicateur de rendement : Réductions annuelles progressives des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables aux technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD. Point de départ : 22,6 mégatonnes de réduction estimée des émissions de GES attribuables aux technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD (31 mars 2022). Cible : Réduire les émissions de GES de 1 mégatonne par an.	En soutenant les entreprises canadiennes dans leurs efforts de développement et de démonstration de nouvelles technologies environnementales, le Fonds Technologies du DD de TDDC contribue à la croissance propre de l’économie et à la transition vers une économie à faible émission de carbone. Les technologies soutenues par TDDC ont réduit les émissions de GES de 24,7 mégatonnes d’éq. CO₂ par an au 31 mars 2023 (une augmentation de 2,1 mégatonnes). Le soutien continu contribuera à l’atteinte des objectifs climatiques du Canada pour 2030 et 2050. Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition CIC</i> - Ambition canadienne : réduction des émissions de gaz à effet de serre par les Canadiens. <i>Cible 13.1.1 du CIC</i> - D’ici à 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d’émission de 2005. D’ici	Résultat de l’indicateur : 25,6 mégatonnes d’équivalent CO₂ de réduction des émissions de GES attribuables aux technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD en 2023-2024. Remarques : Les réductions de GES estimées attribuables aux technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD ont augmenté de 0,9 mégatonne d’équivalent CO₂ en 2023-2024 par rapport aux réductions d’émissions en 2022-2023, qui s’élevaient à 24,7 mégatonnes d’équivalent CO₂. Le 4 juin 2024, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision de transférer les programmes de TDDC au Conseil national de recherches Canada (CNRC). La transition devrait être achevée au début de 2025, date à laquelle les rapports sur l’incidence et les résultats du programme relèveront désormais de la responsabilité du CNRC.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			à 2050, parvenir à la carboneutralité pour l'ensemble de l'économie. <i>Indicateur 13.1.1 du CIC</i> - Émissions de gaz à effet de serre. <i>Cible 13.2 du CMI</i> - Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	
	Financer des projets à grande échelle dans des secteurs industriels clés par l'intermédiaire du Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) afin de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et de garantir la compétitivité du Canada dans un avenir carboneutre Programme : Programme d'innovation des entreprises	Indicateurs de rendement : Dépenses d'investissement directement liées aux projets d'adoption de technologies propres financés par le FSI ¹ Points de départ : 11 millions de dollars de dépenses d'investissement sur le projet en moyenne pour les projets de l'ANZ en phase de travail (2021) ² Cible : Plus de 11 millions de dollars de dépenses d'investissement, en moyenne, pour l'ensemble des projets de l'ANZ en phase de travaux.	Le mandat de l'Initiative Accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation est de réduire les émissions d'ici 2030 et de soutenir la transformation de l'économie canadienne pour qu'elle s'aligne sur les objectifs de carboneutralité d'ici 2050. Ce programme contribue à l'objectif de réduction des émissions de GES du Canada et à l'intégration des mesures de lutte contre les changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition CIC</i> - Réduction des émissions de gaz à effet de serre par les Canadiens.	Résultat de l'indicateur : En 2022-2023, les dépenses en capital par projet, en moyenne sur l'ensemble des projets de l'ANZ, s'élevaient à 67 millions de dollars. Remarques : Ce résultat a largement dépassé l'objectif de 11 millions de dollars de dépenses d'investissement directement liées aux projets, en moyenne, fixé en 2021.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Cible 13.1 du CIC</i> - D'ici à 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici à 2050, parvenir à la carboneutralité pour l'ensemble de l'économie. <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens sont bien équipés et résilients pour faire face aux effets des changements climatiques.	

¹Les dépenses d'investissement seront mesurées pour tous les bénéficiaires du FSI ; cet indicateur rendra compte spécifiquement des dépenses d'investissement pour les projets du FSI qui se concentrent sur l'adoption des technologies propres (par exemple, les projets des grands émetteurs).

²Le point de départ est basé sur une année de données de résultats préliminaires de 8 projets de l'ANZ (2021), et est susceptible d'être modifié au fur et à mesure de la collecte de données.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc de véhicules légers d'ISDE. Programme : Services internes, Systèmes ministériels des finances, Direction générale des approvisionnements, Gestion des contrats et du matériel	Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de réduction des émissions du parc automobile par rapport à 2005-2006. Remarque : Les émissions de GES du parc automobile sont mesurées en kt d'éq. CO₂. Point de départ : Émissions de GES du parc automobile d'ISDE pour l'exercice 2005-2006 : 1 767 kt éq. CO₂. Cible : Réduire les émissions de GES de la flotte d'ISDE (MC, SST, SSPI, CRC, BSG) de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025 et de 90 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050.	La politique d'ISDE en matière de véhicules terrestres écologiques définit les conditions requises pour que tous les nouveaux véhicules légers achetés soient des VZE. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'objectif 13 de la SFDD, de l'objectif d'activités carboneutres et de l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). La Stratégie pour un gouvernement vert charge le gouvernement du Canada d'assurer la transition de ses activités vers la carboneutralité d'ici 2050, y compris la mobilité : les parcs automobiles, les voyages d'affaires, et les déplacements domicile-travail. Pour mettre en place un parc automobile carboneutre, le gouvernement du Canada réduira les émissions absolues de GES des champs d'application 1 et 2 de 40 % d'ici à 2025 et d'au moins 90 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2050. Sur cette trajectoire de réduction des émissions, le gouvernement aspirera à réduire les émissions de 10 % supplémentaires tous les cinq ans à partir de 2025. Cibles et ambitions pertinentes :	Résultat de l'indicateur : La variation en pourcentage des émissions de GES par rapport à l'exercice 2005-2006 est une réduction de 66,9 %. Les résultats en matière d'émissions de GES obtenus pour le parc automobile d'ISDE au cours de l'exercice 2023-2024 = 0. 585 kt éq. CO₂. Remarques : Les émissions de GES d'ISDE ont légèrement augmenté par rapport aux résultats des deux derniers exercices en raison d'un retour à un fonctionnement normal après une période d'utilisation réduite de la flotte pendant la pandémie de COVID-19.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Ambition CIC</i> - Réduction des émissions de gaz à effet de serre par les Canadiens. <i>Cible 13.1 du CIC</i> - D'ici à 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici à 2050, parvenir à la carboneutralité pour l'ensemble de l'économie.	

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d’ici 2050 (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral	Veiller à ce que tous les plans de continuité des activités du ministère et des secteurs comprennent des mesures d’atténuation visant à réduire les risques liés au changement climatique pour les actifs, les services et les activités.	Indicateur de rendement : Pourcentage (%) des plans de continuité des activités d’ISDE incluant des considérations relatives aux changements climatiques au moyen d’une approche tous risques.	Le plan de continuité des activités d’ISDE est élaboré de manière exhaustive afin de donner l’assurance raisonnable qu’en cas de perturbations, le ministère peut maintenir un niveau acceptable de services et d’activités essentiels et assurer	Résultat de l’indicateur : 100 % des plans de continuité des activités d’ISDE incluront des considérations relatives aux changements climatiques au moyen d’une approche tous risques en 2023-2024.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	Programme : Gestion de la continuité des activités	Point de départ : Depuis 2018-2019, ISDE a intégré les considérations en matière de changements climatiques dans ses orientations relatives à la planification de la continuité des activités. Cible : 100 % chaque année	le rétablissement en temps voulu d'autres services et activités. Pour s'assurer qu'ISDE est prêt à faire face à toute éventualité, la gestion de la continuité des activités est menée selon une approche tous risques. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens sont bien équipés et résilients pour faire face aux effets des changements climatiques. <i>Cible 13.2 du CMI</i> - Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Remarques : Le principal plan de continuité des activités du Ministère comprend une catégorie « tous risques » qui prend en compte les changements climatiques. Les PCA sectoriels doivent reprendre les catégories indiquées dans le PCA du Ministère et préciser les besoins qui s'y rapportent. Ainsi, tous les plans de continuité des activités comportent une catégorie « tous risques » au sein d'ISDE.
	Réaliser des évaluations de l'état des bâtiments et rédiger des rapports sur la résilience climatique pour tous les bâtiments du Centre de recherche sur les communications (CRC). Programme : Programme spectre et télécommunications	Indicateur de rendement : Nombre d'actifs immobiliers du CRC ayant fait l'objet d'une évaluation de l'état des bâtiments et d'un rapport sur la résilience climatique. Point de départ : Depuis 2021, 28 des 30 bâtiments du CRC (93%) ont fait l'objet d'une évaluation et d'un rapport	<i>La politique sur la gestion des biens immobiliers</i> du Secrétariat du Conseil du Trésor définit les principes de bonne gestion pour tous les bâtiments fédéraux et présente les rapports sur la résilience climatique. Les rapports sur la résilience climatique soutiennent l'engagement du CRC à l'égard de la <i>Stratégie pour un gouvernement vert</i> du gouvernement du Canada.	Résultat de l'indicateur : 28 [93 %] des bâtiments du CRC ont fait l'objet d'une évaluation et font l'objet d'un rapport en 2023-2024. Remarques : L'objectif de 100 % des bâtiments du CRC (30 sur 30) ayant fait l'objet d'une évaluation de l'état des bâtiments et d'un rapport sur la résilience climatique avant mars 2024 n'a pas été atteint. Cela s'explique par la priorité

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Cible : D'ici mars 2024, faire en sorte qu'une évaluation de l'état des bâtiments soit réalisée et qu'un rapport sur la résilience climatique soit préparé pour les 30 bâtiments du CRC.	Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Les Canadiens sont bien équipés et résilients pour faire face aux effets des changements climatiques. <i>Cible 13.1 du CMI</i> - Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	accordée à d'autres travaux en lien avec la santé et la sécurité nécessaires et par les mesures budgétaires ministérielles qui ont été mises en place par la suite. Des rapports ont été produits pour 28 bâtiments sur 30.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de d'ISDE soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Centre d'excellence mondial sur la détection et l'élimination du méthane Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et le ministre des Ressources naturelles ont été chargés, par le biais d'engagements pris dans une lettre de mandat commune, de « créer un centre d'excellence mondial pour la détection et l'élimination du méthane ».	Le Centre d'excellence mondial sur la détection et l'élimination du méthane contribue à faire avancer : - Le <u>Cadre d'indicateurs canadien</u> - Ambition canadienne : Réduction des émissions de gaz à effet de serre par les Canadiens. - Cible 13.1.1 : D'ici à 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux	Le 11 mars 2024, Ressources naturelles Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada ont lancé le Centre d'excellence sur le méthane. Le Centre vise à faire mieux comprendre les émissions de méthane au Canada et à mieux les atténuer. Il accélérera la mesure et l'atténuation du méthane en augmentant les efforts de recherche menés par le gouvernement, en finançant des projets pour les innovateurs canadiens et en mettant en relation des experts canadiens pour échanger des connaissances et leur expertise. Les activités du Centre sont axées sur les besoins en données essentielles et le développement de technologies

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
ISDE travaille en collaboration avec Ressources naturelles Canada pour établir ce centre d'excellence, comme indiqué dans le Plan de réduction des émissions pour 2030 et la Stratégie sur le méthane, en tant que mesure clé pour respecter l'engagement du Canada à réduire les émissions de méthane de 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030 et son engagement national à réduire les émissions de méthane de 75 % par rapport aux niveaux de 2012 d'ici à 2030 dans le secteur pétrolier et gazier	niveaux d'émission de 2005. D'ici à 2050, parvenir à la carboneutralité pour l'ensemble de l'économie. • <u>Le Cadre mondial d'indicateurs</u> - o Cible 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	pour la mesure, la déclaration, la vérification et la réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie. Grâce à des solutions innovantes et à la mise en relation des compétences, le Centre d'excellence appuiera nos efforts en matière d'atténuation des émissions de méthane.



OBJECTIF 17 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte de la SFDD :

ISDE continuera de collaborer avec des partenaires internationaux et de faire preuve de leadership dans les forums internationaux pour faire avancer les grandes priorités fédérales, notamment celles liées au développement durable.

Par exemple, à l'appui des engagements communs envers l'action climatique mondiale, ISDE codirige le *l'Initiative Glasgow Breakthrough sur le ciment et le béton* au nom du Canada et collabore avec d'autres ministères et partenaires commerciaux pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement sûres et durables. De plus, le Conseil canadien des normes (CCN) continuera de jouer un rôle de premier plan auprès de l'Organisation internationale de normalisation en ce qui concerne le soutien à l'économie circulaire, à la finance durable et à l'économie du partage. Le CCN soutient également la participation des Canadiens à de nombreux autres comités qui n'ont peut-être pas un objectif environnemental précis, mais dont le travail contribue à la réalisation d'un ou de plusieurs ODD, par exemple en permettant un accès plus large à l'eau potable ou à des installations sanitaires.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Faire progresser la collaboration internationale sur les minéraux critiques	Soutenir la mobilisation bilatérale du Canada dans les forums internationaux en faveur des industries durables des minéraux critiques et de l'établissement de chaînes d'approvisionnement résilientes en minéraux critiques. Programme : Partenariat pour la sécurité des minéraux; plan d'action canado-américain pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques; Groupe de travail canado-américain sur les chaînes d'approvisionnement; Sommet des leaders nord-américains; Partenariat stratégique Canada-UE sur les matières premières; divers protocoles d'accord/de coopération bilatéraux	Indicateur de rendement : Démonstration des travaux réalisés dans le cadre des mesures définies dans le plan d'action canado-américain pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques. Point de départ : Mise à jour de mars 2023 du plan d'action canado-américain. Cible : Faire en sorte que les progrès accomplis dans la réalisation d'une mesure (minimum) du plan d'action canado-américain soient rapportés d'ici la fin de l'année 2025.	ISDE, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, aide RNCan à accroître l'offre mondiale de minéraux critiques produits de manière durable afin de renforcer les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques en collaboration avec d'autres ministères et des alliés clés, ce qui contribuera à la réalisation d'objectifs mutuels conformes aux ODD, notamment en ce qui concerne les mesures de lutte contre les changements climatiques, la croissance propre, la sécurité économique et la résilience de la chaîne d'approvisionnement. Cibles et ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> - Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD. <i>Cible 17.14 du CMI</i> - Renforcer la cohérence des politiques en faveur du développement durable. <i>Cible 17.17 du CMI</i> - Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les	Les homologues canadiens et américains se sont rencontrés tout au long de 2023-2024 pour modéliser et analyser conjointement les lacunes et les capacités de certaines chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, conformément aux engagements pris dans le cadre du plan d'action canado-américain. Des séminaires en ligne ont été organisés avec le département de l'Énergie des États-Unis sur le recyclage des piles et des aimants permanents. Ces séminaires ont permis d'établir des liens entre scientifiques, conformément aux engagements du plan d'action canado-américain. Le Canada a procédé à l'examen par les pairs du premier rapport sur les minéraux critiques des États-Unis réalisé par l'AIE, les États-Unis devant réciproquement procéder à l'examen par les pairs de celui du Canada à l'automne 2024 afin de faire progresser les priorités communes à l'AIE en tant que vice-présidents, conformément aux engagements du plan d'action canado-américain.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			stratégies de financement appliquées en la matière.	Diverses activités ont été organisées pour faciliter le développement de l'industrie et la promotion des investissements, en réalisant plusieurs points d'action énumérés dans le plan d'action canado-américain. Plus précisément, il s'agit de ces points : « cerner les possibilités de financement du programme de la partie III de la <i>Defense Production Act</i> des États-Unis », « organiser des activités de promotion à l'ambassade du Canada » et « soutenir et promouvoir mutuellement d'autres engagements et activités de l'industrie américaine ou canadienne ». Poursuite de la collaboration dans le domaine des géosciences au moyen de l'initiative de cartographie des minéraux critiques afin de contribuer à l'objectif de la Stratégie fédérale de développement durable du Canada consistant à assurer l'« utilisation rationnelle des ressources naturelles, sociales et économiques ». La cartographie commune des minéraux critiques permettra de développer des chaînes d'approvisionnement plus efficaces, plus responsables et plus durables en Amérique du Nord.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de d’ISDE soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	
Le leadership canadien en matière de climat au sein de l’Organisation internationale de normalisation Le Conseil canadien des normes représente le Canada au sein de l’Organisation internationale de normalisation (ISO), où le Canada : • préside le comité technique (TC) 207 sur la gestion environnementale et a récemment assumé la responsabilité du secrétariat du comité; • assure la présidence et est responsable du comité ISO TC 207/SC 7, du sous-comité pour les gaz à effet de serre, de la gestion du changement climatique et activités connexes; • assure le secrétariat du Comité de coordination sur le changement climatique (CCCC) de l’ISO; • a joué un rôle clé dans l’élaboration de la déclaration de Londres sur le changement climatique de l’ISO; • occupe de nombreux postes techniques et de gouvernance afin de contribuer à l’élaboration et la promotion de mesures de lutte contre les changements climatiques au moyen de normes internationales; • est un membre fondateur du partenariat Our2050World qui vise à stimuler l’ambition et à coordonner les mesures concernant les normes internationales pour lutter contre le changement climatique; • dirige les efforts visant à harmoniser les cadres normatifs mondiaux sur l’ESG (environnement, société et gouvernance) et à permettre la comparabilité entre eux.	Le leadership canadien en matière de climat au sein de l’ISO contribue au : • <u>Cadre d’indicateurs canadien</u> - o Ambition canadienne : Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD. • <u>Cadre mondial d’indicateurs</u> - o Cible 17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment par la coordination et la cohérence des politiques.	Résultats : Trois stratégies de normalisation internationale ont progressé en 2023-2024. • Guide ISO 84 : Lignes directrices pour la prise en compte des changements climatiques dans les normes - Mise à jour et extension • Accord international d’atelier ISO (IWA) 48 : Principes de mise en œuvre de l’ESG pour les organisations • Plan d’action de la Déclaration de Londres de l’ISO Le Canada occupe plus de 75 postes de leadership international au sein des organismes internationaux de normalisation concernés. Remarques : Le Conseil canadien des normes représente le Canada au sein de l’Organisation internationale de normalisation (ISO), où le Canada : • préside le comité technique ISO/TC 207 – Gestion environnementale et a récemment assumé la responsabilité du secrétariat du comité; • assure la présidence et est responsable du comité ISO TC 207/SC 7, du sous-comité pour les gaz à effet de serre, de la gestion du changement climatique et activités connexes. • assure le secrétariat du Comité de coordination sur le changement climatique (CCCC) de l’ISO;

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	
		• assure la coprésidence du comité de coordination Environnement, société et gouvernance (ESG) de l'ISO (CC ESG) et est membre du groupe de travail sur la stratégie technique ESG du Bureau de gestion technique; • a joué un rôle clé dans l'élaboration de la Déclaration de Londres de l'ISO sur les changements climatiques et dirige le Bureau de gestion technique de l'ISO sur le plan d'action de la Déclaration de Londres, dont il supervise la mise en œuvre; • occupe des dizaines de postes techniques et de gouvernance afin de contribuer à l'élaboration et la promotion de mesures de lutte contre les changements climatiques au moyen de normes internationales; • est un membre fondateur du partenariat Our2050World, qui vise à stimuler l'ambition et à coordonner l'action en matière de normes internationales pour lutter contre les changements climatiques; qui fait progresser les normes pour soutenir la transition vers un monde carboneutre, et qui soutient les efforts visant à aligner les cadres de normes mondiales sur l'ESG (environnement, société et gouvernance) pour renforcer leur impact, permettre la comparabilité et aider les organisations à participer au processus et à améliorer leur rendement en matière de durabilité.

Intégration du développement durable

Innovation, Sciences et Développement économique Canada a continué à veiller à ce que son processus décisionnel prenne en compte les objectifs de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). Les EES relatives à une proposition de politique, de plan ou de programme comprend une analyse de l'incidence de cette proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

La politique sur les EES souligne l'engagement d'ISDE à mener des EES de grande qualité (analyses préliminaires et examens complets) qui répondent aux exigences de la directive du Cabinet de 2010, des lignes directrices correspondantes et des objectifs et cibles de la Stratégie fédérale de développement durable. Des EES détaillées ont été réalisées lorsqu'il a été estimé qu'une initiative ministérielle pouvait avoir des effets importants sur l'environnement ou concerner le public. L'objectif d'ISDE était de démontrer que le Ministère avait pris en compte des considérations environnementales importantes dans l'élaboration d'initiatives approuvées par le ministre ou le Cabinet.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique ont été fournies lorsqu'une initiative avait fait l'objet d'une EES détaillée (voir le [Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2021-2022 d'Innovation, Sciences et Développement économique](#)). La déclaration publique visait à montrer que les effets sur l'environnement, y compris les conséquences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, des politiques, plans ou programmes approuvés avaient été pris en considération de façon appropriée lors de la préparation et de la prise de décisions.



Conformément à la directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, le Ministère a réalisé des EES détaillées et quatre déclarations publiques sont en cours de publication pour l’exercice 2023-2024.